

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions



EUROPLASMA INDUSTRIES

CHOPOWer

inertam

COMPTES CONSOLIDES
IFRS
2014

ALEUP
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

Société Anonyme au capital de 6 904 497,00 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

SOMMAIRE

	Page
1. Etat de la situation Financière consolidée	6
2. Compte de résultat consolidé	7
3. Etat du résultat global consolidé	8
4. Etat des variations des capitaux propres consolidés	9
5. Tableau des flux de trésorerie consolidés	10
6. Annexe	11
Note 1. Faits caractéristiques de la période	11
1.1. Evènements Corporate.....	11
1.2. Europlasma Industries (ex Etudes et ingénierie, torches et procédés).....	13
1.3. Energies renouvelables.....	14
1.4. Déchets dangereux.....	15
1.5. Air et gaz (activité cédée).....	16
Note 2. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation..	17
2.1. Base de préparation	17
2.1.1. Déclaration de conformité.....	17
2.1.2. Continuité d'exploitation.....	18
2.2. Modalités de consolidation	18
2.3. Résumé des principales normes comptables	19
2.3.1. Regroupement d'entreprises et goodwill.....	19
2.3.2. Participation dans des entreprises associées.....	19
2.3.3. Conversion des monnaies étrangères.....	20
2.3.4. Produits des activités ordinaires.....	21
2.3.4.1. Chiffre d'affaires et marge à l'avancement.....	21
2.3.4.2. Produits de licence.....	21
2.3.4.3. Prestations de traitement des déchets dangereux.....	21
2.3.4.4. Revenus locatifs.....	22
2.3.4.5. Produits d'intérêts.....	22
2.3.4.6. Dividendes.....	22
2.3.5. Subventions publiques.....	22
2.3.6. Impôts sur les résultats.....	22
2.3.7. Immobilisations incorporelles hors goodwill.....	23
2.3.8. Immobilisations corporelles.....	23
2.3.9. Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles.....	24
2.3.10. Immeubles de placement.....	25
2.3.11. Contrats de location.....	25
2.3.12. Stocks et en-cours.....	26
2.3.13. Actifs financiers.....	26
2.3.13.1. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves.....	26
2.3.13.2. Prêts et créances au coût amorti.....	26
2.3.13.3. Actifs financiers disponibles à la vente.....	26
2.3.13.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	27
2.3.14. Passifs financiers.....	27
2.3.14.1. Dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti.....	27
2.3.14.2. Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.....	27
2.3.14.3. Passifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves.....	27
2.3.15. Actions propres.....	27
2.3.16. Provisions.....	27
2.3.17. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi.....	28
2.3.18. Paiements fondés sur des actions.....	28
2.3.19. Information sectorielle.....	29
Note 3. Jugements et estimations	30
3.1 Changements d'estimation	30
3.1.1 Coûts de mise en service.....	30

3.1.2	Révision du budget EPC.....	30
3.2	Hypothèses et estimations clés à la clôture	30
Note 4. Gestion des risques financiers		32
4.1.	Risques de marché	32
4.1.1.	Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs	32
4.1.2.	Risques liés à la fluctuation des taux de change	32
4.1.3.	Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts.....	32
4.1.4.	Risques sur actions et autres instruments financiers	32
4.2.	Risques de liquidité	33
4.3.	Risques de crédit et de contrepartie.....	34
Note 5. Périmètre de consolidation		35
5.1.	Présentation du périmètre de consolidation.....	35
5.2.	Variations de périmètre durant l'exercice	35
5.3.	Sociétés consolidées.....	36
5.4.	Sociétés non consolidées.....	36
Note 6. Notes annexes à l'état de la situation financière consolidée		37
6.1.	Goodwill	37
6.2.	Autres immobilisations incorporelles.....	38
6.2.1.	Frais de développement	38
6.3.	Immobilisations corporelles	39
6.4.	Participations dans des entreprises associées.....	40
6.5.	Stocks et en-cours	41
6.6.	Actifs financiers	42
6.6.1.	Actifs financiers non courants.....	42
6.6.2.	Créances clients et comptes rattachés	43
6.6.3.	Autres créances opérationnelles	43
6.6.4.	Autres actifs courants	43
6.6.5.	Trésorerie et équivalent de trésorerie	44
6.7	Dettes financières	44
6.7.1.	Dettes financières par devise et taux	44
6.7.2.	Echéances des dettes financières.....	45
6.7.3.	Variation des dettes financières	46
6.8.	Avantages du personnel	47
6.9	Provisions courantes et non courantes	48
6.10.	Autres passifs financiers et courants.....	49
6.10.1	Contrats long terme	49
6.11.	Actifs et passifs d'impôts.....	51
6.11.1.	Actifs et passifs d'impôts	51
6.11.2	Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature	51
6.11.3	Echéances des impôts différés.....	51
6.11.4.	Impôts différés non comptabilisés	52
6.12.	Capitaux propres.....	52
6.12.1.	Composition du capital social.....	52
6.12.2.	Actions propres.....	53
6.12.3.	Actions en dilutions.....	53
6.12.4.	Paiements fondés sur des actions	53
6.12.5.	Intérêts minoritaires	54
Note 7. Notes annexes au compte de résultat consolidé.....		55
7.1.	Chiffre d'affaires.....	55
7.2.	Autres produits d'exploitation.....	55
7.3.	Achats consommés et charges externes	56
7.3.1.	Achats consommés	56
7.3.2.	Charges externes	56
7.4.	Effectif moyen et charges de personnel.....	56
7.4.1.	Effectif moyen par catégorie d'employés	56
7.4.2.	Charges de personnel	56

7.5.	Amortissements, dépréciations et provisions	57
7.6.	Autres charges d'exploitation	57
7.7.	Autres charges et produits opérationnels non courants.....	57
7.8	Résultat financier	57
7.9.	Impôts exigibles et impôts différés	58
	7.9.1. Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles	58
	7.9.2. Preuve d'impôts	59
7.10.	Activités destinées à être abandonnées ou cédées	59
Note 8. Engagements hors bilan.....		60
8.1.	Engagements donnés liés à la construction de l'usine CHO Morcenx	60
8.2.	Autres engagements donnés.....	61
Note 9. Information sectorielle		62
Note 10. Transactions avec des parties liées		63
Note 11. Rémunérations des membres des organes d'Administration et de Direction.....		64
Note 12. Honoraires des Commissaires aux Comptes.....		65
Note 13. Evénements postérieurs à la clôture.....		66
13.1.	Etudes et Ingénierie, Torches et procédés.....	66
13.2.	Energies renouvelables.....	67
13.3.	Déchets dangereux	67

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	Réel		var
		31/12/2014	31/12/2013	
Goodwill	6.1	1 316	2 624	-1 308
Autres immobilisations incorporelles	6.2	1 065	1 438	-373
Immobilisations corporelles	6.3	12 287	15 937	-3 650
Participations dans les entreprises associées	6.4	3 685	3 677	8
Autres actifs financiers non courants	6.6	2 392	5 731	-3 339
Impôts différés actifs	6.11	1 896	2 191	-295
Actifs non courants		22 641	31 597	-8 956
Stocks et en-cours	6.5	1 089	1 028	61
Clients et comptes rattachés	6.6	7 310	7 684	-374
Autres créances opérationnelles	6.6	4 047	3 116	931
Impôts courants - actif	6.11	354	57	297
Autres actifs courants	6.6	11 221	2 830	8 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.6	13 640	1 978	11 662
Actifs des activités cédées		0	0	0
Actifs courants		37 661	16 693	20 968
Actif		60 302	48 290	12 012
Capital		6 904	1 576	5 328
Primes liées au capital		48 973	14 729	34 244
Réserves et report à nouveau		-13 094	-2 235	-10 859
Résultat de l'exercice		-25 991	-11 697	-14 295
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	6.12	16 793	2 374	14 419
Intérêts hors groupe		128	748	-620
Capitaux propres	6.12	16 921	3 122	13 799
Avantages du personnel non courants	6.8	364	257	107
Provisions non courantes	6.9	0	0	0
Dettes financières non courantes	6.7	7 982	15 935	-7 953
Impôts différés passifs	6.11	309	361	-52
Autres passif financiers non courants	6.10	0	1 111	-1 111
Passifs non courants		8 655	17 664	-9 009
Provisions courantes	6.9	5 613	1 061	4 552
Dettes financières courantes	6.7	1 359	1 810	-451
Fournisseurs et comptes rattachés	6.10	8 997	8 051	946
Impôts courants - passif	6.11	0	0	0
Autres dettes opérationnelles	6.10	5 604	3 554	2 049
Autres passifs courants	6.10	13 153	13 027	126
Passifs des activités cédées		0	0	0
Passifs courants		34 726	27 504	7 221
Passif		60 302	48 290	12 012
Capitaux propres par action en €/par action		0,24	0,15	0,09
Capitaux propres dilués par action en €/par action		0,14	0,15	-0,01
Nombre d'actions	6.12	69 044 970	15 764 735	53 280 235
Nombre d'actions dilué	6.12	119 653 021	16 072 985	103 580 036

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	Réel		Var
		31/12/2014	31/12/2013	
	7.1	8 983	12 572	-3 589
Chiffre d'affaires				
Autres produits d'exploitation	7.2	2 247	4 870	-2 623
Achats consommés	7.3	-7 951	-9 867	1 915
Charges externes	7.3	-5 188	-5 540	352
Charges de personnel	7.4	-6 437	-5 445	-991
Autres charges d'exploitation	7.6	-2 439	-274	-2 165
Taxes		-462	-394	-68
Amortissements, dépréciations et provisions	7.5	-10 366	-4 146	-6 220
Résultat opérationnel courant		-21 615	-8 225	-13 390
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence		-1 308	0	-1 308
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	7.7	-17	-910	893
Résultat opérationnel		-22 940	-9 135	-13 804
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		76	62	13
Coût de l'endettement financier brut		-1 097	-851	-246
Coût de l'endettement financier net		-1 021	-788	-233
Autres produits financiers		48	47	1
Autres charges financières		-1 848	-158	-1 690
Résultat financier	7.8	-2 821	-899	-1 923
Impôt sur les bénéfices	7.9	-322	-152	-170
Résultat net des sociétés intégrées		-26 083	-10 186	-15 897
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6.4	90	-352	441
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées	7.10	0	-2 523	2 523
Résultat net de la période		-25 993	-13 061	-12 933
Intérêts minoritaires	6.12	2	1 364	-1 362
Résultat net (part du Groupe)		-25 991	-11 697	-14 295
Résultat de base par action en €/par action		- 0,834	- 0,743	- 0,091
Résultat dilué par action en €/par action		- 0,318	- 0,729	0,411
Nombre moyen d'action	6.12	31 166 456	15 745 071	15 421 385
Nombre moyen d'action dilué	6.12	81 774 507	16 053 321	65 721 186

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2014	31/12/2013	Var
Résultat net de l'ensemble consolidé		-25 993	-13 061	-12 933
Eléments non recyclables au compte de résultat		0	0	0
Ecarts de conversion des sociétés intégrées		0	-3	3
Ecarts actuariels sur engagement de retraite		-55	120	-175
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie		0	0	0
Effet d'impôts relatifs à ces éléments		18	-40	58
Eléments recyclables relatifs aux activités cédées		0	-43	43
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt				0
Eléments recyclables au compte de résultat		-37	34	-71
				0
Total autres éléments du résultat global		-37	34	-71
Résultat global		-26 030	-13 027	-13 003
- attribuable aux actionnaires du Groupe		-26 028	-11 641	-14 387
- attribuable aux intérêts hors Groupe		-2	-1 386	1 384

4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres Réserves Groupe			Résultat accumulés	Total	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	Gains/pertes latents sur Instruments financiers	Autres réserves					
Situation à la clôture de l'exercice 2012	15 737	34 658	-85	56	-187	1 552	1 421	-37 924	13 808	2 133	15 941
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0		-66	-66	66	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2013	15 737	34 658	-85	56	-187	1 486	1 355	-37 858	13 808	2 133	15 941
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	48	0	48	0	48	48	96
Ecart de conversion	0	0	0	-41		0	-41	0	-41	-38	-79
Ecart actuariels sur engagements de retraites						48	48		48	-32	17
Résultat de la période	0	0	0	0		0	0	-11 697	-11 697	-1 364	-13 061
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	-41	48	48	56	-11 697	-11 641	-1 386	-13 027
Dividendes versés	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Augmentation / Réduction de capital	-14 188	-19 929	0	0		0	0	34 117	0	0	0
Mouvements sur actions propres	0	0	44	0		0	0	0	44	0	44
Paiements en actions	0	0	0	0		163	163	0	163	0	163
Autres variations	28	0	0	0		0	0	-28	0		0
Situation à la clôture de l'exercice 2013	1 576	14 729	-41	15	-139	1 698	1 574	-15 465	2 374	748	3 122
Incidence des changements de méthode comptable & corrections d'erreur	0	0	0	0		338	338	0	338	0	338
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2014	1 576	14 729	-41	15	-139	2 036	1 912	-15 465	2 712	748	3 460
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Ecart actuariels sur engagements de retraites						-37	-37	0	-37	0	-37
Résultat de la période	0	0	0	0		0	0	-25 991	-25 991	-2	-25 993
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	-37	-37	-25 991	-26 028	-2	-26 030
Dividendes versés	0	0	0	0		0	0	0	0	-413	-413
Augmentation / Réduction de capital	5 328	34 244*	0	0		-12	-12	0	39 560	0	39 560
Mouvements sur actions propres	0	0	-64	0		0	0	0	-64	0	-64
Paiements en actions	0	0	0	0		414	414	0	414	0	414
Autres variations	0	0	0	0		0	0	198	198	-205	-7
Situation à la clôture de l'exercice 2014	6 904	48 973	-105	15	-139	2 401	2 277	-41 258	16 793	128	16 921

* Incluant des frais liés aux augmentations de capital incorporés dans les primes d'émission à hauteur de 1.534 K€
Les 338 K€ de correction d'erreur sont relatives aux sociétés mises en équivalence (voir note 6.4)

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	31/12/2014	31/12/2013	var
Résultat net total consolidé	-25 993	-13 061	-12 932
Ajustements			
Elim. du résultat des mises en équivalence	-90	352	-442
Elim. des amortissements et provisions	12 221	6 934	5 287
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	0	13	-13
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	9	-249	258
Elim. des produits de dividendes	0	0	0
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie	0	4	-4
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	414	163	251
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-13 440	-5 844	-7 596
Elim. de la charge (produit) d'impôt	322	412	-90
Elim. du coût de l'endettement financier net	1 097	1 150	-53
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-12 020	-4 282	-7 738
Incidence de la variation du BFR	-735	1 662	-2 397
Impôts payés	-326	-108	-218
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-13 083	-2 728	-10 355
Incidence des variations de périmètre	1 038	2 624	-1 586
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 572	-3 394	1 822
Acquisition d'actifs financiers	-1	0	-1
Variation des prêts et avances consentis	-4 456	-174	-4 282
Subventions d'investissement reçues	99	889	-790
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	15	-15
Cession d'actifs financiers	0	0	0
Dividendes reçus	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	27	145	-118
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-4 865	104	-4 969
Augmentation de capital	25 062	0	25 062
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-64	44	-108
Emission d'emprunts	7 141	5 128	2013
Remboursement d'emprunts	-1 635	-2 592	957
Intérêts financiers nets versés	-483	-807	324
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	0	0	0
Dividendes payés aux minoritaires	-413	0	-413
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	29 608	1 773	27 835
Incidence de la variation des taux de change	0	-4	4
Incidence des changements de principes comptables	0	0	0
Variation de la trésorerie	11 661	-855	12 516
Trésorerie d'ouverture	1 973	2 829	0
Trésorerie de clôture	13 634	1 973	0

* Les variations de périmètre concernent :

- l'encaissement de 1.050 K€ du prix de cession de la filiale Europe Environnement cédée en 2013
- le décaissement de 12 K€ pour le rachat de 30% de minoritaires Financière GEE

** Le flux net de 25 062 K€ d'augmentation de capital en 2014 correspond à :

- 41 094 K€ de produits d'augmentations de capital (principalement février 2014 et octobre 2014)
- 1 534 K€ de frais d'augmentation de capital imputés sur les primes d'émissions ;
- 14 498 K€ de conversion de dette convertie, minorant ainsi le cash reçu lors des augmentations de capital (Ce montant est reporté en émission d'emprunts)

6. ANNEXE

NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

L'année a été marquée par les évènements suivants, détaillés ci dessous :

1.1. Evènements Corporate

Changements de gouvernance

Changements au niveau de la Direction Générale du Groupe

Le Conseil d'Administration du 23 décembre 2013 a nommé M. Jean-Eric Petit à la succession de M. François Marchal en qualité de Directeur Général du Groupe Europlasma, avec prise de fonction le 6 janvier 2014.

Jean-Eric Petit a également succédé à François Marchal aux fonctions de Directeur Général de CHO Power, Président d'Inertam, Président de CHOPEX et gérant de la SC Immobilière de Gazéification.

François Marchal conserve son siège d'administrateur

Changements au sein du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'Administration du 28 janvier 2014, Jean-Claude Rebischung, Administrateur d'Europlasma depuis 2006, a démissionné de son mandat. Suite à cette démission, le Conseil a décidé de coopter Jean-Eric Petit en qualité d'Administrateur à compter de cette même date et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Rebischung, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 1^{er} septembre 2014.

Par ailleurs, suite à la cession par Crédit Suisse de son activité « Customized Fund Investment Group » (CFIG) à Grovesnor Capital Management LP, annoncée en janvier 2013, une réorganisation de la participation détenue par le véhicule Crédit Suisse Europlasma SPV au capital d'Europlasma est intervenue le 12 avril 2014. Dans ce contexte, la société DLJ MB Advisors, représentée par Monsieur Roger Ammoun, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 mars 2014. Le conseil d'administration du 1er avril 2014 a décidé de coopter, en remplacement de la société DLJ MB Advisors, la société Crédit Suisse Asset Management, représentée par Henri Arif, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 1^{er} septembre 2014.

Suspension et reprise de cotation

En raison de lourdes incertitudes techniques et financières principalement liées aux délais supplémentaires de livraison de la centrale CHO Morcenx, la cotation du titre ALEUP a été suspendue le 31 mars 2014.

En date du 9 Septembre 2014, sur la base des progrès techniques réalisés sur l'usine de CHO Morcenx, d'une organisation recentrée sur ses métiers de base et d'une stratégie de développement commercial visant à valoriser les technologies propriétaires, impulsée par le nouveau Directeur Général, le groupe annonçait la reprise de la cotation du titre ainsi que le lancement imminent d'une augmentation de capital. (cf note renforcement et assainissement de la structure financière)

Renforcement et assainissement de la structure financière.

Augmentation de capital de 4,4 M€, prime d'émission incluse, avec maintien du DPS en février 2014.

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) a été lancée le 6 janvier 2014. Le montant de l'opération initialement de 3 784 K€ a été porté après exercice de la clause d'extension à 4 351 K€ avec la création d'un total de 7 251 778 actions ordinaires nouvelles. L'actionnaire principal, Crédit Suisse Europlasma SPV LLC a participé à l'augmentation de capital par conversion d'une partie de sa créance en 1 305 892 nouvelles actions pour un montant de 784 K€.

Prêts relais supplémentaires de 2,8 M€ accordés par l'actionnaire de référence du Groupe et CHO Morcenx en mai 2014.

Le conseil d'administration du 16 avril 2014 a approuvé les termes du nouveau prêt accordé pari passu par l'actionnaire de référence Crédit Suisse Europlasma SPV LLC (CSE) et CHO Morcenx. Ce prêt, d'un montant de 2 800 K€ a complété les aides financières (reports d'échéances) accordées par l'Etat et par certains des autres partenaires clés du Groupe pour couvrir les besoins de trésorerie du Groupe entre avril et juillet 2014.

Ces prêts, remboursables au plus tard en mai 2015, en numéraire, ou par conversion en actions Europlasma ou en actions CHO Power, ont été rémunérés au taux de 10%.

Ces prêts ont été convertis en actions à l'issue des augmentations de capital d'octobre.

Prêts relais supplémentaires de 3 M€ consentis par des partenaires financiers en août 2014

En juillet et août 2014, la société a obtenu de nouveaux prêts court terme d'un montant total de 3 000 K€. Cette somme a couvert les besoins en financement du Groupe jusqu'aux augmentations de capital d'octobre 2014. Le partenaire financier majoritaire de CHO Morcenx a consenti un prêt de 1 500 K€ et de nouveaux partenaires financiers, ont également consenti un prêt de 1 500 K€. Ces nouveaux prêts consentis pour une durée d'un an, ont été rémunérés au taux de 15% et comportaient une clause de rémunération additionnelle en cas de remboursement accéléré par voie de conversion en actions dans le cadre de l'augmentation de capital. Ces prêts ont été convertis en actions dans le cadre des augmentations de capital d'octobre.

Augmentations de capital pour un total de 35,9 M€, prime d'émission incluse d'octobre 2014

Afin d'assainir la structure d'endettement et de poursuivre le redressement du Groupe, de couvrir les besoins en fonds de roulement pendant la période de montée en puissance de l'usine de CHO Morcenx ainsi que les besoins de réinvestissement, une 1^{ière} augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) a été lancée en septembre 2014, suivie d'une 2^{ième} augmentation de capital réservée aux personnes ayant consenti des prêts à la société depuis le 1^{er} janvier 2013.

Les augmentations de capital se sont élevées à 35 910 K€, prime d'émission incluse dont 22 195 K€ de liquidités et 13 715 K€ de prêts convertis en actions.

Cette opération a permis de rembourser l'ensemble des prêts relais consentis depuis 2012.

Outre l'élimination de la dette correspondante au bilan, la conversion de ces prêts a permis d'éliminer tous les nantissements qui y étaient associés.

Emission et exercice des BSAR, augmentation de capital de 0,8 M€, prime d'émission incluse

Le 6 novembre 2014, Europlasma a procédé à l'émission de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) de deux catégories attribuées gratuitement à chaque actionnaire dont les titres étaient enregistrés comptablement à la clôture de bourse du 5 novembre 2014, chaque actionnaire recevant un BSAR A et un BSAR B pour chaque action détenue.

2 BSAR A donneront le droit de souscrire 1 action nouvelle au prix de 0,80€ par action, pour une durée de 3 ans à compter du 6 novembre 2014. Il a été émis 68 027 795 BSAR A.

4 BSAR B donneront le droit de souscrire 1 action nouvelle au prix de 1,30 € par action, pour une durée de 5 ans à compter du 6 novembre 2014. Il a été émis 68 027 795 BSAR B.

Au 31 décembre 2014, 1 017 175 actions nouvelles avaient été créées suite à l'exercice de BSAR A et BSAR B, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 834 K€.

1.2. Etudes et Ingénierie, Torches et procédés (Europlasma Industries)

Afin de renforcer son identité, le segment "Etudes et Ingénierie, Torches et procédés " est dénommé désormais Europlasma Industries.

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoproces depuis 2010 dans le cadre d'un contrat de traitement et de conditionnement des déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire de Kozloduy (Bulgarie).

L'exécution du contrat a temporairement été suspendue en 2014 à la demande du client. A la suite de décisions du gouvernement bulgare, celui-ci a modifié le planning de construction du bâtiment devant accueillir l'unité de vitrification des déchets faiblement radioactifs. Le nouveau calendrier prévisionnel prévoit désormais l'installation des équipements en fin d'année 2015.

En conséquence, l'unité de vitrification, qui a été réceptionnée en usine à Morcenx avec succès au cours de l'été 2013 et expédiée sur le site Bulgare fin 2013, sera de ce fait remontée dans la centrale nucléaire à l'hiver 2015.

Développement commercial

Suite aux efforts déployés par Europlasma en termes de communication et de commercialisation, quatre commandes d'études ont été reçues, soulignant l'intérêt de la technologie proposée par Europlasma dans des secteurs aussi divers que la sidérurgie, la chimie de synthèse ou la neutralisation de déchets toxiques. Ces études ont été commandées par un industriel chinois et par deux autres clients européens. Ces études d'ingénierie représentant un chiffre d'affaires de 87 K€ sur 2014, constituent une étape indispensable à la validation d'un procédé industriel innovant basé sur les propriétés des torches à plasma, et sont donc préliminaires à la fourniture de systèmes, pouvant générer un chiffre d'affaires plus substantiel pour le Groupe.

Activité de Recherche et développement

Programme R&D KIWI

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions ("Kobelco", Groupe Kobe Steel) ont entrepris un programme commun de recherche et développement dans le domaine de la production d'électricité à partir de déchets qui vise la génération d'un processus industriel basé sur les technologies respectives d'Europlasma et de Kobelco, dit KIWI (Kobelco Industrial CHO PoWer Gaslification). Ce programme représentait un co-investissement de plus de 6 millions d'euros sur 3 ans. La construction du pilote avait été achevée en 2012 et celui ci avait été mis en service pour la réalisation de trois campagnes d'essais aux mois d'octobre, novembre et décembre 2012 avec des résultats satisfaisants suivies de quatre campagnes en 2013.

La dernière campagne d'essais (n°9) a été réalisée avec succès en février 2014 : le concept de craquage thermique des goudrons contenus dans le gaz de synthèse produit par le gazéifieur à lit fluidisé du partenaire KES (Groupe Kobe Steel) par le réacteur Turboplasma® est validé. Les coûts des essais activés en frais de développement sont amortis sur 5 ans.

L'accord de partenariat de développement entre Europlasma et KES a expiré fin mars 2014 et les modalités de son renouvellement éventuel sont étudiées. Au vu de cette incertitude, une provision pour dépréciation de l'actif a été comptabilisée au 31 décembre 2014 (cf note 6.3).

Des aides à l'innovation ont été demandées auprès d'organismes publics afin de faciliter le financement des campagnes d'essais. Sur l'exercice 2014, le Groupe a perçu la seconde tranche de la subvention du Conseil Régional d'Aquitaine pour 144 K€.

SESCO (Stockage Energie Solaire sur Cofalit) et RESCOFIS

Le projet SESCO consiste à valoriser le Cofalit (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage d'énergie, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires. Le consortium qui a réalisé ce programme était constitué du laboratoire de thermo-énergétique PROMES, du laboratoire de matériaux Cemthi et d'Europlasma et a bénéficié d'une subvention de l'ANR de 30 K€.

Ce programme a été clôturé en 2014 et se prolonge avec le programme ANR RESCOFIS (2014-2017) animé par Idhelio et en collaboration avec Rhapsodie (Ecole des Mines d'Albi, l'ICAM de Toulouse et Europlasma). Ce nouveau projet doit aboutir à la réalisation d'un prototype de centrale de quelques centaines de kW équipé d'un stockeur/échangeur utilisant du Cofalit granulaire comme matériau de

stockage d'énergie thermique issue du captage du rayonnement solaire (système Beam Down). Il bénéficie d'une aide ANR d'un montant total de 26 K€.

1.3. Energies renouvelables (CHO)

Usine CHO Morcenx

Livraison technique provisoire de l'usine CHO Morcenx

CHO Power, filiale dédiée aux Energies Renouvelables, a finalisé en 2012 la construction de l'usine de production électrique à partir de déchets et biomasse de Morcenx. La centrale électrique a été mise en route à l'été 2012 mais la livraison technique préliminaire (Take Over Date) n'a pas pu avoir lieu à cause de la défaillance du gazéifieur et d'un incident technique qui a entraîné l'arrêt de l'usine en février 2013. Le redémarrage de l'usine a eu lieu début 2014, après remplacement de l'équipement défaillant par un gazéifieur fourni par la société américaine PRM Energy Systems Inc.

Toutefois, des incidents sur certains auxiliaires et des besoins de réglage sur le procédé ont retardé une nouvelle fois la livraison technique préliminaire de l'usine (Take Over Date, « TOD »), qui était fixée au 28 février 2014, et qui est finalement intervenue le 13 juin 2014, au terme des tests de performance convenus. En conséquence et conformément aux accords, le % de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est passé de 25% à 35% en date du 29 septembre 2014 suite à l'exercice des BSA3.

Les différentes campagnes de tests menées pendant la période de montée en puissance ont permis d'effectuer des progrès substantiels dans la mise au point du procédé :

- Les essais de juillet ont permis de faire fonctionner les moteurs avec du gaz de synthèse issus de déchets, matérialisant une innovation majeure.
- Les essais de septembre 2014 ont permis de porter le PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) du gaz de synthèse de 2,5 à 4,2 MJ/kg et
- les essais de performance d'octobre ont permis de valider le fonctionnement de la centrale à son rendement nominal : ainsi, pour un débit de déchets/biomasse entrant d'environ 4 t/h, et grâce au fonctionnement simultané de la turbine et des deux moteurs, la centrale a délivré au réseau 5 MWe d'électricité renouvelable.
- En décembre 2014, des tests d'endurance ont été effectués : pour la première fois l'usine de CHO Morcenx a fonctionné pendant 14 jours consécutifs, entre le 1^{er} et le 14 décembre, traitant 886 tonnes de déchets et biomasse et produisant 383MWh d'électricité.

Ces campagnes de tests ont également révélé de nouvelles améliorations techniques et mécaniques permettant l'optimisation technique, économique et environnementale du procédé. Un plan d'achats d'équipements de 2 315 K€, complémentaire aux 1 165 K€ déjà identifiés au 31 décembre 2013, a été décidé et sera réalisé pour la livraison définitive de l'usine. Ce montant supplémentaire a été inclus dans les coûts à terminaison du contrat au 31/12/2014 au regard de la méthode de reconnaissance à l'avancement du chiffre d'affaires et de la marge du contrat de construction (EPC).

En outre, afin d'atteindre la puissance nominale, il est nécessaire de compléter les équipements actuels par l'ajout de moteurs supplémentaires dont la commande et le financement incombent au propriétaire de l'usine.

Les essais réalisés sur ces derniers mois ayant permis d'améliorer nettement la qualité du gaz de synthèse, les équipes se concentrent désormais sur la définition d'un design optimisé de la centrale moteurs pour maximiser la performance technique et économique de l'usine. Les nouveaux moteurs seront opérationnels quelques mois après la finalisation de la définition du design et des caractéristiques.

La livraison finale de l'usine (Acceptance) est donc programmée en deux étapes : livraison de l'usine dans sa configuration actuelle (avec deux moteurs) à l'été 2015 (« Acceptance with Reserve ») et livraison complétée avec les moteurs supplémentaires quelques mois plus tard (« Lifting of Reserves »).

Le retard de livraison de la centrale et la forte mobilisation des équipes de l'exploitant CHOPEX SAS pendant la phase de mise au point et de montée en puissance nous conduisent à effectuer une

nouvelle estimation des coûts liés au contrat de construction EPC (cf. note 3.1 – Changements d'estimations).

Projet CHO Tiper

Dans le cadre du déploiement de sa technologie et conformément au calendrier annoncé, CHO Power et son partenaire développeur ENRgy ont constitué à parts égales la SAS CHO Tiper, au capital social de 1 000 €, et déposé les demandes de permis de construire et d'exploiter la centrale électrique CHO Tiper, localisée à Thouars (Deux-Sèvres). Reposant sur le même modèle économique et industriel que l'usine CHO Morcenx, CHO Tiper devrait développer une puissance électrique de 10,5 MWe et couvrir les besoins en électricité d'un habitant sur huit du département.

Développement commercial

Au-delà du projet CHO Tiper, le développement sélectif de nouveaux projets d'énergie renouvelable a été mis en œuvre, répondant au double objectif de (i) fournir à CHO Power un niveau d'activité soutenu à partir de 2016 et (ii) éviter la dispersion des équipes dont l'objectif prioritaire reste la montée en puissance de CHO Morcenx.

Ainsi, la stratégie de déploiement des usines CHO Power reste pour le moment très focalisée sur la France. Plusieurs projets sont en cours d'étude, devant permettre au cours du second semestre 2015 de déposer les dossiers complets de demandes de permis correspondantes. Le projet le plus avancé dans ce cadre est CHO Locminé (Morbihan), pour lequel la société de projet (SAS CHO Locminé) a été créée en mars 2015. Conscients des enjeux que représente la gazéification avancée en regard des ambitions relatives à la transition énergétique, CHO Power a adhéré au Club Pyro-gazéification, syndicat professionnel de la filière, afin notamment de contribuer à faire évoluer le cadre réglementaire actuel peu adapté à ces nouvelles techniques encore souvent assimilées à l'incinération dans les textes.

CHO Power reste néanmoins sollicité par des développeurs étrangers. Ainsi, le Canadien Fourth State Energy a retenu la technologie CHO Power pour ses projets d'usine, notamment en Nouvelle Ecosse, ou en remplacement de l'usine Plasco à Halifax.

Plus largement, CHO Power répond aux sollicitations à l'export en proposant des études: plusieurs propositions ont été faites en ce sens, dans divers pays, et devraient déboucher dans les prochains mois. Si l'export n'est pas aujourd'hui la priorité stratégique du Groupe en terme d'exécution de projets, la demande est susceptible de générer des opportunités de partenariat ou vente de licences.

Financement

Les principales mesures de financement, intervenues au cours de la période et décrites en note 1.0 ci-avant, ont été utilisées essentiellement pour les besoins de l'activité Energies Renouvelables (usine CHO Morcenx).

1.4. Déchets dangereux (Inertam)

Activité de traitement de déchets d'amiante

La production du 1^{er} semestre 2014 (1456 tonnes vitrifiées) a été fortement perturbée par des pannes récurrentes affectant en particulier les redresseurs des torches.

La campagne d'entretien préventif a été réalisée en juin 2014. La production a repris en juillet et grâce aux efforts de rigueur opérationnelle déployés dès le premier semestre, de meilleures réalisations qualitatives et quantitatives ont permis de vitrifier 2587 tonnes sur le 2nd semestre 2014.

Malgré cette amélioration sensible, le tonnage total traité en 2014 (4043 tonnes) reste très inférieur au niveau requis pour atteindre le point mort, avec une contribution négative au résultat consolidé (cf. note 9).

Dans ce contexte, une dépréciation du Goodwill d'Inertam a été constatée pour un montant de 1 308 K€ (cf. note 6.1).

Investissements

Le plan d'amélioration des performances d'Inertam inclut :

- les investissements de maintenance récurrents, notamment le remplacement périodique des matériaux réfractaires nécessaires à la maintenance du four de vitrification.
- des investissements d'amélioration et de fiabilisation de la production qui permettront d'améliorer notablement la disponibilité de l'installation. Une enveloppe de 1 M€ a été allouée à ce plan d'investissement qui a démarré fin 2014 et se poursuit sur 2015.

1.5. Air et gaz (activité cédée)

Dès 2013, le Groupe a adopté une stratégie de recentrage sur son cœur de métier : l'application de la technologie plasma dans les domaines du traitement des déchets dangereux et de la production d'énergie renouvelable.

Dans cette optique, le Groupe Europlasma a cédé sa branche d'activité Air et Gaz au Groupe CMI au terme d'accords signés le 16 décembre 2013. L'opération, d'un montant total de 3,5 M€ prévoit le versement du produit de cession en 4 tranches :

- 1750 K€ en décembre 2013 ;
- 750 K€, en janvier 2014 ;
- 300 K€, en juillet 2014 ;
- 700 K€, sous réserve du respect de garanties contractuelles de passif et au plus tard en décembre 2018.

La société CMI a procédé au versement de la 2nde tranche du prix de cession d'Europe Environnement, soit 750 K€, en janvier 2014, conformément aux accords.

En date du 27 mars 2014, les associés de FIG ont décidé de réduire le capital social à hauteur de 1 269 K€, dont 500 K€ par voie de remboursement aux associés. Europlasma a perçu 251 K€, correspondant à sa quote-part de détention dans FIG de 50,22%, et 249 K€ ont été versés aux minoritaires.

La société CMI a procédé au versement de la 3^{ème} tranche du prix de cession d'Europe Environnement, soit 300 K€, en juillet 2014, conformément aux accords.

En date du 12 août 2014, les associés de FIG ont décidé de réduire le capital social à hauteur de 330 K€ par voie de réduction du montant nominal des actions pour remboursement aux associés. Europlasma a perçu 166 K€, correspondant à sa quote-part de détention dans FIG de 50,22%.

La société Europlasma a racheté en novembre 2014 pour 12 k€ une partie des minoritaires de FIG portant sa quote-part de détention à 80,62%.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 avril 2015.

2.1. Base de préparation

2.1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2014 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2014

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous sans incidence significative sur ses comptes consolidés :

- La norme IFRS 10, qui remplace la norme IAS 27, stipule que l'exercice du contrôle constitue le critère unique de consolidation d'une entité, donne la définition du contrôle et en détermine les critères constitutifs.
- La norme IFRS 11, qui remplace la norme IAS 31, définit la notion de contrôle conjoint et distingue deux catégories d'accords de partenariat en contrôle conjoint :
- les activités conjointes, dans lesquelles chaque partenaire détient des droits sur les actifs et encourt des obligations sur les passifs relatifs à cette activité. Chaque partenaire comptabilise les actifs, passifs, produits et charges se rapportant à ses intérêts dans l'activité conjointe ;
- les coentreprises, dans lesquelles les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque coentrepreneur comptabilise ses intérêts dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence. La norme IFRS 11 supprime donc l'option autorisée par la norme IAS 31 pour la consolidation des coentreprises selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- La norme IFRS 12 définit les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.
- La norme IAS 28 révisée définit la méthode de la mise en équivalence applicable à la comptabilisation des participations dans les entreprises associées et les coentreprises ;
- La norme IAS 32 révisée précise les modalités de compensation d'actifs et passifs financiers et les informations à fournir.
- La norme IAS 36 révisée requiert, lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise au cours de la période, d'indiquer la valeur recouvrable des actifs concernés en mentionnant s'il s'agit de la juste valeur ou de la valeur d'utilité.
- La norme IAS 39 révisée permet la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'une novation d'une contrepartie vers une contrepartie centrale suite à de nouvelles lois ou nouveaux règlements, si certaines conditions sont remplies.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2014

L'Union Européenne a publié le 13 juin 2014 l'interprétation IFRIC 21 «Droits ou taxes », dont elle a fixé la date d'application obligatoire au premier exercice ouvert postérieurement à sa publication. Le Groupe Europlasma n'a pas opté pour son adoption anticipée, et l'appliquera par conséquent à partir du 1er janvier 2015. Cette interprétation concerne les taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la réglementation, autres que celles entrant dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». IFRIC 21 précise que le fait générateur d'une taxe est constitué par la dernière activité qui la rend exigible ; l'application de cette interprétation aura pour conséquence de modifier le mode de comptabilisation de certaines taxes. En particulier, les taxes qui deviennent exigibles lorsque certaines conditions sont remplies à une date donnée seront comptabilisées en charges pour la totalité de leur montant à cette date, sans pouvoir être étalées sur la période concernée.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation cette nouvelle interprétation dont les impacts, qui toucheront essentiellement les comptes semestriels, sont en cours d'analyse.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'union Européenne

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés, sous réserve de la validation du collège des commissaires aux comptes.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire.

2.1.2. Continuité d'exploitation

Compte tenu des plans prévisionnels de trésorerie établis sur la base d'une livraison partielle de la centrale CHO Morcenx à l'été 2015 et sur la base des accords passés entre CHO Morcenx et CHO Power incluant notamment la restitution de la garantie complémentaire de 4 000 K€ versée en 2014, le Groupe estime disposer des ressources financières suffisantes pour couvrir ses besoins en 2015. D'autre part, à compter du 6 Novembre 2015 et sous réserve que les conditions de marché le permettent, la société a la faculté d'inciter à la conversion en actions des BSAR A en circulation. Le produit de ces conversions pourrait apporter jusqu'à 26 M€ de liquidités supplémentaires au Groupe.

2.2. Modalités de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Europlasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2014. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle exclusif s'entend comme l'habilité à diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister si la société mère détient plus de 50% des droits de vote, directement ou indirectement, sauf si, dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne confère pas le contrôle.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre. La filiale CHOPEX SAS, créée en juillet 2013, a eu un 1^{er} exercice de 18 mois qui s'est achevé le 31 décembre 2014. Pour les besoins de la consolidation, les comptes de CHOPEX SAS pour la période de 12 mois courant de janvier à décembre 2014 ont été préparés selon les mêmes règles et modalités de clôture que pour un arrêté annuel.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts hors groupe représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée.

Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans modification de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts hors Groupe » au sein des capitaux propres consolidés.

La filiale à 50% SAS CHO Tiper n'a pas été intégrée dans le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2014 car elle présente un intérêt négligeable (actif et passifs non significatifs et pas de transaction significative avec les entités du groupe). Elle ne porte d'ailleurs aucun engagement hors bilan qui justifierait son inclusion dans le périmètre de consolidation.

2.3. Résumé des principales normes comptables

2.3.1. Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et présentés au sein des charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, qu'elles concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, y-inclus les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

2.3.2. Participation dans des entreprises associées

Les investissements du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence définie par IAS 28 R. Une entreprise associée est une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée exister si la société mère détient 20% ou plus des droits de vote, directement ou indirectement. Inversement il est présumé qu'une détention de moins de 20% des droits de vote ne permet pas d'exercer une influence notable. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'apprécier si une entité détient une influence notable.

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'investissement du Groupe dans l'entreprise associée est valorisé à son coût majoré ou minoré des mouvements post-acquisition dans la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de l'investissement et n'est ni amorti ni soumis individuellement à un test de perte de valeur. Les instruments de capitaux propres d'une entreprise associée détenus par le Groupe sont inclus dans le coût de l'entreprise associée.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée. Lorsqu'un mouvement a été comptabilisé directement au sein des capitaux propres de l'entreprise associée, le Groupe reconnaît sa quote-part dans ce mouvement au sein des autres éléments de son résultat global.

Les profits ou les pertes internes compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement, sont éliminés à hauteur du pourcentage de participation du Groupe dans le capital de la société mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée est présentée au sein du compte de résultat. Il s'agit du résultat attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée et en conséquence il s'agit du résultat après impôts de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont retraités à des fins d'harmonisation avec les méthodes du Groupe si nécessaire. Ils se réfèrent à la même période comptable que ceux du Groupe.

Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence atteint ou dépasse la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence » seulement dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, l'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes sur son investissement dans l'entreprise associée. Le cas échéant, le Groupe mesure le montant de cette perte de valeur en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de ventes, avec sa valeur comptable et comptabilise la perte de valeur. Si la valeur recouvrable de la participation ré-augmente par la suite, la perte de valeur est reprise en conséquence.

2.3.3. Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés

au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

2.3.4. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

2.3.4.1. Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Les principaux contrats du Groupe ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables. Le groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ces contrats dits à long terme selon la méthode de l'avancement prescrite par la norme IAS 11 pour les contrats de construction et selon la norme IAS 18 pour les prestations de service.

Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets en mesurant le rapport entre les coûts encourus à la date de la clôture et les coûts totaux estimés pour la réalisation du contrat. Les coûts encourus sont les coûts de revient directement affectables au contrat. Ils incluent les charges financières encourues au titre de la réalisation du contrat. Le chiffre d'affaires facturé en excès de l'avancement du chiffre d'affaires est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés. Les produits financiers obtenus en raison de modalités contractuelles de facturation particulièrement favorables sont inclus dans les produits afférents au contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison ne peut être mesuré de façon fiable, les coûts sont enregistrés en charges de l'exercice pendant lequel ils sont supportés et les produits sont reconnus dans la limite des coûts supportés.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison estimé est négatif, la perte est immédiatement constatée en résultat par le biais d'une provision pour perte à terminaison.

2.3.4.2. Produits de licence

Les licences sont généralement accordées pour une durée indéterminée permettant leur reconnaissance immédiate en produits. Lorsque ce n'est pas le cas, le produit de licence est étalé sur la durée de validité des droits octroyés.

2.3.4.3. Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés.

2.3.4.4. Revenus locatifs

Les revenus locatifs sur immeubles de placement sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

2.3.4.5. Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

2.3.4.6. Dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

2.3.5. Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Le Groupe a considéré le nouveau Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) comme une subvention accordée en contrepartie de charges constatées au résultat de la période et l'a comptabilisé, selon la même méthode que les autres subventions accordées en contrepartie d'éléments de charge, en autres produits des activités ordinaires. Le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice 2014 est de 106 K€.

2.3.6. Impôts sur les résultats

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés concernent pour l'essentiel l'imposition des différences temporelles, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux reportables.

Ils sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

Le Groupe comptabilise la Contribution sur la Valeur Ajoutée (CVAE) d'Europlasma et de ses filiales françaises comme un impôt. En effet, le Groupe considère que la CVAE est fondée sur une différence de produits et de charges qui représente une composante significative du résultat des activités ordinaires exercées par Europlasma et ses filiales françaises.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, il en résulte la comptabilisation d'impôts différés au taux de la CVAE sur les différences temporelles liées aux provisions pour risques qui couvrent des charges incluses dans le calcul de la valeur ajoutée et aux dépréciations d'actifs. Ces impôts différés sont ajustés chaque année au rythme des dotations et des reprises de la période.

2.3.7. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets générés en interne,
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent:

- au prix des licences,
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

2.3.8. Immobilisations corporelles

Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrés conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23.

Les biens mis à disposition de l'entreprise dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits en immobilisations à l'actif de l'état de la situation financière consolidée. Ils sont amortis sur une durée de vie identique aux autres biens.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé en l'absence d'obligation actuelle, légale ou implicite de remise en état des sites sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- le nombre d'heures de fonctionnement ;
- les années d'utilisation.

Catégorie	Unités d'amortissement	Fourchette des durées d'utilité		
		En	nb	d'unités d'amortissement
Constructions	Années	20	à	40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Tonnage traité (en tonnes vitrifiées)	2 500	à	130 000
	Nb d'heures de fonctionnement	29 400	à	44 100
	Années	3	à	12
Autres immobilisations corporelles	Années	3	à	10

2.3.9. Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

La dépréciation comptabilisée est reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur, à l'exception de toute dépréciation des goodwill.

Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,
- les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,
- une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- des changements majeurs allant entraîner des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgétés en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisés sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

2.3.10. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition, coûts de transaction inclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur selon les dispositions d'IAS 16 résumées ci-avant.

2.3.11. Contrats de location

Dans le cadre de ses activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition par le biais de contrats de location. Le Groupe détermine à l'appui d'IAS 17 la substance de ces contrats de location. Lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée au Groupe en vertu du contrat de location, ce dernier est qualifié de contrat de location-financement et comptabilisé comme tel. Dans tous les autres cas, le contrat de location est qualifié de contrat de location simple et comptabilisé comme tel.

Contrats de location-financement

Au commencement de la location, l'actif utilisé est comptabilisé à l'actif du bilan au sein des immobilisations corporelles avec une dette financière pour contrepartie. La valeur retenue pour la comptabilisation initiale de l'actif est le montant le plus faible entre juste valeur du bien loué et valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location est le taux implicite du contrat. Dans les cas exceptionnels où ce dernier ne peut être déterminé, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal du preneur. Les coûts directs initiaux engagés par le preneur sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

Ultérieurement à la comptabilisation initiale, les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est allouée à chaque période couverte par la location de manière à obtenir un taux d'intérêts périodique constant sur le solde de la dette au titre de chaque période.

Le montant amortissable de l'actif loué est réparti sur chaque période comptable de la période prévue d'utilisation sur une base systématique et cohérente avec la politique d'amortissement appliquée par le preneur aux actifs dont il est propriétaire. Si le Groupe a une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire de l'actif à la fin de sa période de location, la période d'utilisation attendue est la durée d'utilité de l'actif. Sinon l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre durée du contrat de location et durée d'utilité.

Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de manière linéaire sur la durée de la location.

2.3.12. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CUMP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

2.3.13. Actifs financiers

2.3.13.1. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves

Jusqu'à la cession du sous-groupe Europe Environnement en décembre 2013, le Groupe détenait des instruments financiers dérivés qu'il avait choisi de comptabiliser selon la méthode de la juste valeur par les réserves, selon les principes de la comptabilité de couverture et d'IAS 39. Ces instruments dérivés étaient des swaps de taux permettant de passer d'un taux variable à un taux fixe. Ils étaient valorisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur comptabilisées en autres éléments du résultat global, au sein des réserves pour la partie efficace, et au compte de résultat pour la partie non efficace.

2.3.13.2. Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

2.3.13.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement constitués de valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers, notamment de dépôts à terme ne respectant pas les critères de présentation en trésorerie et équivalents de trésorerie. Ces actifs

financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées directement en capitaux propres jusqu'à la décomptabilisation de ces actifs où les variations cumulées de juste valeur sont recyclées en résultat.

2.3.13.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le résultat.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont incluses dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

2.3.14. Passifs financiers

2.3.14.1. Dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.3.14.2. Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Un instrument financier est qualifié d'instrument de couverture d'un investissement net à l'étranger si les conditions suivantes sont remplies conformément aux prescriptions d'IAS 39 :

- la relation de couverture, désignée comme telle, et l'objectif du Groupe en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture sont documentés à l'origine de la couverture ;
- le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace ;
- l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable et ;
- la couverture est évaluée de façon continue et a été hautement efficace durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pendant lesquelles la couverture a été désignée comme telle.

Les variations de juste valeur d'un instrument de couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère sont comptabilisées directement en capitaux propres dans les écarts de conversion pour la part efficace de couverture du risque de change et au résultat pour la part inefficace.

Les variations de juste valeur cumulées portées en capitaux propres pendant la période de détention de l'investissement à l'étranger sont recyclées au résultat lors de la cession ou de l'abandon de l'investissement net concerné.

2.3.14.3. Passifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves

Jusqu'à la cession du sous-groupe Europe Environnement en décembre 2013, le Groupe détenait des instruments financiers dérivés qu'il avait choisi de comptabiliser selon la méthode de la juste valeur par les réserves, selon les principes de la comptabilité de couverture et d'IAS 39. Ces instruments dérivés étaient des swaps de taux permettant de passer d'un taux variable à un taux fixe. Ils étaient valorisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur comptabilisées en autres éléments du résultat global, au sein des réserves pour la partie efficace, et au compte de résultat pour la partie non efficace.

2.3.15. Actions propres

Les actions propres sont constatées à leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de leur cession sont imputés, nets d'impôts, directement sur les capitaux propres.

2.3.16. Provisions

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le

Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

2.3.17. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, reconnus au compte de résultat jusqu'au 31 décembre 2012, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global depuis le 1^{er} janvier 2013 en conformité avec l'amendement de la norme IAS 19 applicable de manière obligatoire en 2013.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

- Engagement actuariel : engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale) x probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
- Engagement futur : indemnités de base x droits acquis
- Indemnités de base : (ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite)
- Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite : (espérance de vie) x (probabilités de non départ)
- Espérance de vie : probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
- Probabilité de non départ : $(1-0,1)^{\text{nombre d'années avant retraite}}$
- Coefficient d'ancienneté / durée totale : $(N\text{-date entrée}) / \text{ancienneté à 65 ans}$

2.3.18. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses filiales en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai.

Des attributions gratuites d'actions ont été accordées aux mandataires (cf. note 11).

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non résidents fiscaux français.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité, sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération de services passés, de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

2.3.19. Information sectorielle

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 4 secteurs. Le découpage de ces 4 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les 4 secteurs opérationnels portant les activités du Groupe Europlasma sont les suivants :

- Etudes et Ingénierie, torches et procédés (Europlasma Industries)

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2014 aux entités légales Europlasma SA et SCIG.

- Déchets dangereux (Inertam)

Prestations de collecte, transport, neutralisation et valorisation de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2014 à l'entité légale Inertam SAS.

- Energies renouvelables (CHO)

Fourniture complète de solutions de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse. Le processus industriel repose sur la technologie de gazéification avancée par procédé plasma. Ce secteur correspond en 2014 aux entités légales CHO Power SAS, CHOPEX SAS et CHO Morcenx SAS.

- Air et Gaz (Activité cédée)

Ce secteur correspond en 2014 à la seule société FIG (Financière GEE SAS), ex holding du sous-groupe Europe Environnement cédé en décembre 2013. FIG porte principalement les tranches de paiements restant à recevoir suite à la vente du sous-groupe Europe Environnement ainsi que la Garantie d'Actif et de Passif. Ce secteur ne correspond donc plus à un secteur porteur d'activités du Groupe, il a été maintenu en tant que secteur opérationnel au regard des flux d'information qui continuent à remonter à l'attention des principaux décideurs.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la note 7.1 de l'annexe sur le chiffre d'affaires. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.33 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma nécessite le recours à des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revues à chaque date de clôture.

3.1. Changements d'estimation

Les retards importants pris dans la livraison de l'usine CHO Morcenx ont conduit le groupe à revoir l'économie globale du contrat de construction EPC (Engineering, Procurement and Construction) et l'estimation de la perte à terminaison.

3.1.1 Coûts de mise en service

Au 31 décembre 2013 les coûts à venir liés à la mise en service de l'usine n'étaient pas provisionnés notamment car :

- La période de mise en service devait être courte et les coûts afférents limités;
- Les revenus générés par l'usine du fait des performances prévues devaient partiellement compenser les coûts engagés ;

Par ailleurs, sur la base des différents accords et avenants, le contrat de construction EPC a été modifié début 2015.

Suite à cette renégociation et en raison de l'allongement significatif des délais de livraison, nous avons considéré que les coûts de mise en service supportés par CHOPEX devaient désormais être intégrés pour partie dans le calcul de la perte à terminaison.

Le contrat EPC s'apprécie désormais en 2 composants, conformément à l'IAS11 :

- Un composant « construction », concentrant le revenu et le budget de construction
- Un composant « service » relatif à la mise en service de l'usine, essentiellement composé des coûts refacturés par l'opérateur CHOPEX.

3.1.2 Révision du budget EPC

En outre, les campagnes de tests ont également révélé la nécessité de nouvelles améliorations techniques et mécaniques permettant l'optimisation technique, économique et environnementale du procédé. Un plan d'achat d'équipements de 2 315 K€, complémentaire aux 1 165 K€ déjà identifiés au 31 décembre 2013, a été décidé et sera réalisé pour la livraison définitive de l'usine. Ces éléments ont été pris en compte dans la perte à terminaison, se traduisant par un léger recul du pourcentage d'avancement, soit un impact de -638 K€ sur le chiffre d'affaires.

L'impact total des changements d'estimation sur le résultat de l'exercice est de 3 711 K€. (Cf. note 6.10.1 Contrats long terme)

3.2. Hypothèses et estimations clés à la clôture

Au 31 décembre 2014, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

Le groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ses contrats long terme selon la méthode de l'avancement décrite dans la note 2.3.4.1. Chiffre d'affaires et marge à l'avancement. Les

budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes.

Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en note 2.3.9. Plus particulièrement, les hypothèses-clés retenues dans le cadre des tests de dépréciation des UGT auxquelles des goodwill sont affectés et la sensibilité des résultats des tests de perte de valeur à ces hypothèses-clés au 31 décembre 2014 sont données en note 6.1. Goodwill.

Valeur recouvrable de la participation dans CHO Morcenx et de l'actif financier apporté en garantie du contrat de construction de l'usine de CHO Morcenx

Les modalités d'appréciation de la valeur recouvrable des participations dans les entreprises associées sont données en note 2.3.2. Plus particulièrement, les hypothèses-clés retenues dans le cadre de l'appréciation de la valeur recouvrable de la participation dans CHO Morcenx au 31 décembre 2014 sont données en note 6.4.1. CHO Morcenx. Par ailleurs, les hypothèses afférant à la valeur recouvrable de l'actif financier de 11 500 K€ bruts apporté en garantie du contrat de construction de l'usine de CHO Morcenx sont précisées en note 4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers.

Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la note 2.3.6 Impôts sur les résultats. Les considérations particulières retenues à la clôture 2014 sont présentées en notes 6.11.3. et 6.11.4.

Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en note 2.3.17. Les principales hypothèses retenues en date du 31 décembre 2014 figurent dans la note 6.8 Avantages du personnel.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 2.3.18. Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est appréciée au regard de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération d'un service passé. Cette hypothèse de présence est établie sur la base des statistiques passées et ajustées, le cas échéant, en cas de survenance d'un élément particulier porté à la connaissance du Groupe.

Frais de développement activés

Les frais de développement sont portés à l'actif conformément aux principes décrits dans la note 2.3.7. La décision de capitaliser ces coûts est prise par le Management sur la base de son appréciation du respect des critères énumérés dans cette même note. Le détail des frais de développement activés au 31 décembre 2014 est donné en note 6.2.1. Frais de développement.

NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1. Risques de marché

4.1.1. Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment aux tarifs d'approvisionnement en biomasse, fixés par contrat sur des durées longues, et en énergies fossiles, électricité et gaz naturel, qui représentent un poste de coûts de production significatif pour l'activité de traitement des déchets dangereux notamment. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques ou des évolutions tarifaires réglementaires.

Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

4.1.2. Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le risque de change résultant de la conversion des comptes en devises n'est pas couvert, ne se matérialisant pas par un flux financier. Les plus et moins values latentes à la date de clôture sont comptabilisées en réserve de conversion, au sein des capitaux propres.

4.1.3. Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du groupe est résumée ci-dessous :

	31/12/2014	Taux fixe	Taux variable
Emprunts et dettes financières non courants	7 982	7 982	0
Emprunts et dettes financières courants (hors découverts bancaires et hors intérêts courus)	1 254	1 254	0
Total	9 237	9 237	0
Exposition au taux variable avant instruments dérivés	0		0
Instruments dérivés de taux	0		0
Exposition au taux variable après instruments dérivés	0	0	0

Dans la mesure où l'ensemble des dettes subsistantes avaient été contractées à taux fixe, il n'est pas calculé de sensibilité du résultat à la variation des taux.

4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

Actifs financiers	Clôture	Ouverture	Variation
Dépôts et Placements non courant	2 392	5 731	-3 339
Dépôts et Placements courant	8 685	1 192	7 493
Equivalents de trésorerie	7 000	10	6 990
Trésorerie*	6 630	1 961	4 669
TOTAL	24 706	8 895	15 812

* Hors intérêts courus non échus pour 10 K€

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Ce sont pour la majorité des placements au taux sans risque ou monétaire.

Au 31 décembre 2014, ce poste de 7 750 K€ nets inclut le dépôt de garantie de 3 750 K€ net, complété d'un dépôt additionnel de 4 000 K€ en 2014 qui devrait être restitué en 2015.

Une dépréciation de 3 750 K€ du dépôt initial de 7 500 K€ a été comptabilisée dans les comptes 2012 pour refléter les risques de mise en œuvre des garanties données à CHO Morcenx. Au 31 décembre 2014, la provision a été maintenue au regard des incertitudes pesant sur la montée en puissance de l'usine (Ramp up) et des performances garanties à la date de sa livraison définitive (Final Acceptance Date). La livraison définitive de l'usine, fait générateur pour la libération finale de la garantie ou sa mise en jeu, étant prévue en 2015, l'actif net de 3 750 K€ a été reclassé des dépôts non courants en dépôts courants.

4.2. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

Comme indiqué en note 1.1, les besoins de financement de l'exercice ont été couverts par :

- les différents prêts relais pour un montant de 5 800 K€ convertis en actions,
- les augmentations de capital de février, octobre et décembre (exercice de BSAR) 2014 apportant de nouvelles liquidités nettes de frais à hauteur de 25 062 K€.

Le financement des besoins 2015 est exposé dans la note 2.1.2 continuité d'exploitation.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

Endettement net	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	9 341	17 746	-8 404
Trésorerie et équivalent de trésorerie	13 640	1 978	11 662
Endettement net	-4 299	15 767	-20 066

L'échéancier des dettes financières est présenté en note 6.7 Dettes Financières.

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment le non respect d'objectifs de création d'emplois ou de programmes d'investissements.

La société mise en équivalence CHO Morcenx, dont la quote-part de détention du Groupe est de 35% au 31 décembre 2014, a bénéficié d'un prêt de 26 799 K€ de la part de son actionnaire majoritaire pour le financement des installations techniques et équipements de la centrale électrique de Morcenx construite par CHO Power. Cet emprunt est remboursable tous les 6 mois selon les excédents de trésorerie générés par l'activité, avec une date de maturité fixée à l'été 2015. En raison du retard dans la livraison préliminaire de la centrale électrique, intervenue le 13 juin 2014, CHO Morcenx n'a pas encore commencé à rembourser son emprunt à l'exception des intérêts qui ont couru jusqu'à décembre 2012.

Cet emprunt est garanti par le biais de nantisements d'actifs propres à CHO Morcenx comme dans toute opération de « project finance », mais aussi par le nantissement des titres et BSA que le Groupe détient dans CHO Morcenx, pour leur valeur brute de 7 755 K€ (voir la note 8.1 sur les engagements hors bilan). Le Groupe considère comme improbable la mise en jeu de cette garantie par le prêteur pour les motifs suivants :

- CHO Morcenx a aidé financièrement le Groupe et a pris des risques en prêtant de l'argent dédié à couvrir d'éventuelles pénalités.
- L'intérêt du prêteur, actionnaire majoritaire de CHO Morcenx, est que CHO Morcenx soit propriétaire d'une usine parfaitement fonctionnelle, mais également de répliquer ce succès 8 fois (accord non exclusif de financement de 8 nouvelles usines).

- La mise en œuvre de la garantie aggraverait la fragilité du Groupe qui ne serait probablement plus en mesure d'assurer l'exploitation et les améliorations opérationnelles de l'usine de CHO Morcenx dans des conditions raisonnables.

A noter qu'il n'existe pas de clauses de covenants au niveau des emprunts bancaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en note 8. Engagements hors bilan. Certains de ces engagements sont garantis par des placements, d'autres par des actifs (titres de participation et immobilisations corporelles et/ou incorporelles).

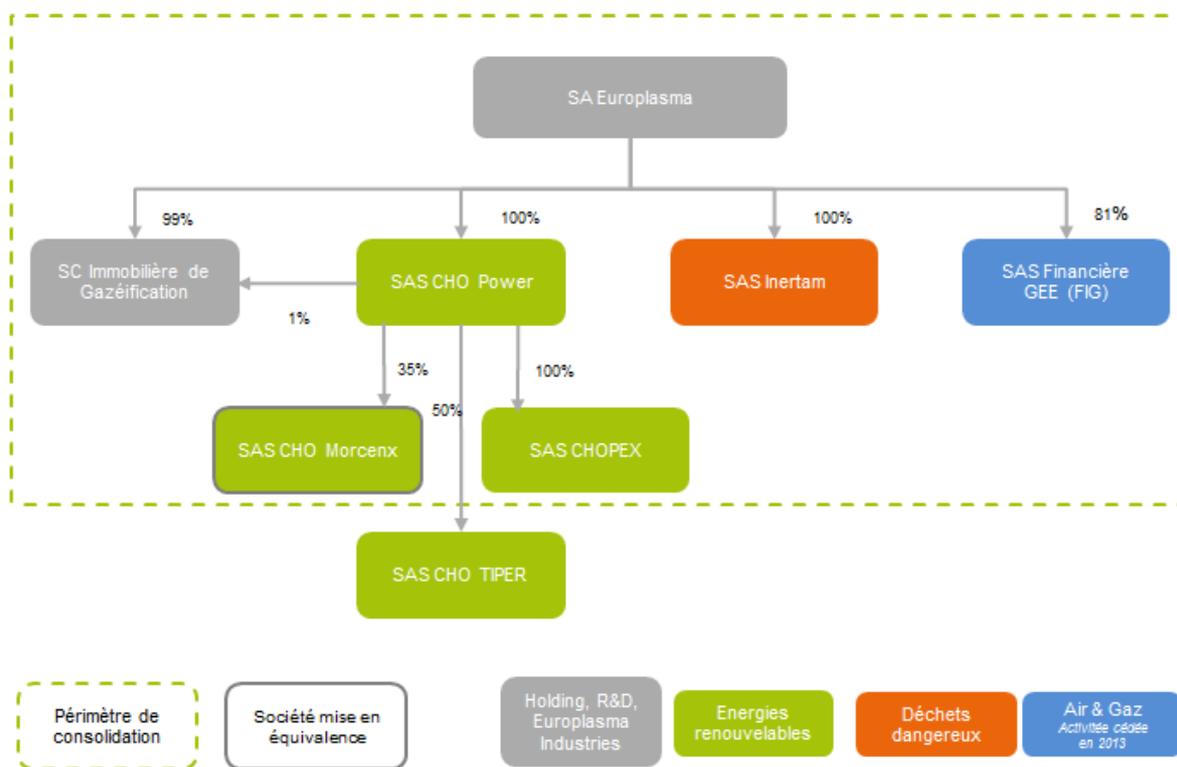
4.3. Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes, en contrepartie desquels le Groupe délivre une caution bancaire de restitution d'acompte. Les contrats à long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets. Des recours aux assurances crédit sont envisagés au cas par cas.

NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1. Présentation du périmètre de consolidation



5.2. Variations de périmètre durant l'exercice

Financière GEE

Le % de détention de Europlasma dans FIG est passé de 50,22% à 80,62% suite au rachat d'une partie des minoritaires pour un prix de 12 k€. Ce rachat a eu un impact positif comptabilisé directement dans les capitaux propres groupe à hauteur de 192 k€.

CHOPEX

La société CHOPEX SAS, filiale à 100% de la société CHO Power SAS a été créée en date du 17 juillet 2013. Elle sera l'exploitante de la centrale électrique de CHO Morcenx à compter de la livraison définitive de la centrale à sa propriétaire, CHO Morcenx.

CHO MORCENX

Le % de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est passé de 25% à 35% suite à l'exercice des BSA 3 lié à la livraison préliminaire de l'usine prononcée en juin 2014.

CHO Tiper

La société CHO Tiper SAS, véhicule devant porter la 2ème usine CHO Power, a été constituée le 19 septembre 2014. Son capital social de 1 000 € a été apporté à parts égales par CHO Power et le partenaire co-développeur du projet, la société ENRgy sarl.

En raison de son intérêt négligeable (pas de revenu, résultat provisoire proche de -1 k€, total bilan de 5 k€ et pas d'engagement hors bilan), la SAS CHO Tiper n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2014.

5.3. Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095	Société Mère		Intégration globale
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000	100%	100%	Intégration globale
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 794 354 092	100%	100%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694	35%	35%	Mise en équivalence
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 518 432 778	100%	100%	Intégration globale
Financière GEE S.A.S.	66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE* SIREN : 339 520 454	81%	81%	Intégration globale

5.4. Sociétés non consolidées

Au 31 décembre 2014, Seule la société CHO Tiper n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation (voir explication en 5.2).

NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

6.1. Goodwill

Goodwill

Filiales	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en devise	Devise	Frais d'acquisition en K€	Ouverture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Clôture
Inertam	2005	6 115	K €	0	2 615	0	0	-1 308	0	1 308
Financière GEE	2006-2008	5 705	K €	54	8	0	0	0	0	8
Total				54	2 624	0	0	-1 308	0	1 316

Comme indiqué dans la note 2.3.9 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, le Groupe a effectué des tests de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) à laquelle un goodwill est affecté conformément à IAS 36 à l'exception de l'UGT Financière GEE jugée non significative.

Au 31 décembre 2014, la valeur recouvrable de l'UGT Inertam calculée en accord avec la norme IAS 36 apparaît inférieure à la valeur nette comptable sur la base de sa valeur d'utilité. Une dépréciation du Goodwill de 50% de sa valeur nette a été comptabilisée pour 1 308 K€.

Les principales hypothèses utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité étaient les suivantes :

2013

UGT	Zone géographique de rattachement	Horizon des flux de trésorerie prévisionnels	Taux d'actualisation après impôt
Inertam	France	3 ans	7,3%

2014

UGT	Zone géographique de rattachement	Horizon des flux de trésorerie prévisionnels	Taux d'actualisation après impôt
Inertam	France	3 ans	6,95%

Les taux d'actualisation utilisés sont les Coûts Moyens Pondérés du Capital respectifs des UGT testées et ont été déterminés en référence aux données de marché et aux évaluations d'expert disponibles pour la zone géographique de rattachement de l'UGT concernée (taux sans risque, prime de risque marché, coefficient bêta, coût de la dette).

Les analyses de sensibilité des tests de dépréciations effectuées sur la base d'un taux d'actualisation majoré de 1 point montrent une perte de valeur complémentaire de l'UGT Inertam de 515 K€.

6.2. Autres immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions et Mises au rebut	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclass ements	Incid. des changements de méthodes	Clôture
Frais de recherche & développement	2 332	9	0	0	0	643	0	2 984
Concessions, brevets & droits similaires	1 425	43	-1	0	0	13	0	1 480
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	603	144	0	0	0	-656	0	90
Avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Valeur Brute	4 360	196	-1	0	0	0	0	4 554

	Ouverture	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclass ements	Incid. des changements de méthodes	Clôture
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-1 594	-518	0	0	0	0	0	-2 112
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 327	-51	1	0	0	0	0	-1 377
Amt/Dép. autres immos incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Dép. avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-2 922	-568	1	0	0	0	0	-3 489
Total Valeur Nette	1 438	-373	0	0	0	0	0	1 065

6.2.1. Frais de développement

Au 31 décembre 2014, les frais de recherche et développement nets sont principalement constitués :

- des frais de développement relatifs aux essais KiWi pour 519 K€,
- des frais de développement relatifs au programme SESCO pour 142 K€,
- des frais de développement du process industriel CHO Power pour 160 K€,
- ainsi que des frais de développement du Turboplasma® pour 50 K€.

KiWi

Ces frais sont relatifs aux campagnes d'essais relatifs à la validation du concept de craquage thermique des goudrons contenus dans le gaz de synthèse produit par le gazéifieur à lit fluidisé du partenaire KES (Groupe Kobe Steel) par le réacteur Turboplasma®. Ce programme a fait l'objet d'un financement par l'ANR, OSEO et le Conseil Régional d'Aquitaine

Les coûts des essais activés en actifs incorporels en cours depuis le lancement du programme ont été reclassés en frais de développement au 1^{er} avril 2014, ils sont amortis sur 5 ans. L'accord de partenariat de développement entre Europlasma et KES a expiré fin mars 2014, son extension éventuelle fait l'objet de discussions.

SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit) et RESCOFIS

Le projet SESCO consistait à valoriser le Cofalit (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage d'énergie, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1er novembre 2013, date de leur mise en service.

Ce programme a été clôturé en 2014 et se prolonge avec le nouveau programme ANR RESCOFIS (2014-2017) dont les frais de développement non significatifs sur 2014 n'ont pas été activés.

Process CHO Power

Les frais de développement du process industriel CHO Power, relatif à la production d'énergie renouvelable par gazéification de biomasse, figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette de 160 K€. Il s'agit quasi intégralement des temps passés des salariés pointés sur ce programme. Ces temps ont été valorisés avec des taux horaires composés de la masse salariale chargée augmentée de frais indirects forfaitaires évalués à 20% de la masse salariale. Ces taux horaires ne tiennent pas compte d'une éventuelle sous-activité.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1er juillet 2010, date de leur mise en service.

Turboplasma

Les frais de développement du Turboplasma®, à l'exception des frais de développement relatifs au programme financé par l'ANR sur 2010-2012, sont inclus dans les frais de développement pour 50 K€. Il s'agit quasi intégralement des temps passés des salariés pointés sur ce programme. Ces temps ont été valorisés avec des taux horaires composés de la masse salariale chargée augmentée de frais indirects forfaitaires évalués à 20% de la masse salariale. Ces taux horaires ne tiennent pas compte d'une éventuelle sous-activité.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1er juillet 2010, date de leur mise en service.

6.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions et Mises au rebut	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements	Incid. des changements de méthodes	Clôture
Terrains	346	0	0	0	0	0	0	346
Constructions	7 772	0	0	0	0	46	0	7 818
Installations tech, matériel & outillage	19 982	958	-2 443	0	0	455	0	18 953
Autres immobilisations corporelles	1 009	181	-73	0	0	18	0	1 134
Immobilisations corporelles en cours	899	315	0	0	0	-519	0	695
Avances et acomptes s/imm. corp.	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Valeur Brut	30 007	1 454	-2 516	0	0	0	0	28 945

	Ouverture	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	Clôture
Amt/Dép. constructions	-737	-437	0	0	0	0	0	-1 174
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-12 474	-4 471	2 434	0	0	0	0	-14 511
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-560	-136	73	0	0	0	0	-623
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-300	-50	0	0	0	0	0	-350
Dép. avances et acomptes s/imm. corp.	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-14 071	-5 095	2 507	0	0	0	0	-16 658
Total Valeur Nette	15 937	-3 641	-9	0	0	0	0	12 287

Les principaux postes d'immobilisations corporelles concernent :

- les terrains acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 346 K€;
- les bâtiments de l'usine de production d'énergie de Morcenx et le séchoir à bois construits par le Groupe, mis en service en 2012 et 2013 pour 6 587 K€. Bien qu'aucun loyer ne soit actuellement facturé, ces éléments subissent un amortissement car ils sont prêts à être mis en service (à l'endroit et dans l'état nécessaire), au sens de la norme IAS 16.55
- les installations techniques, matériels et équipements industriels :
 - o la ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam représente une valeur nette de 3 710 K€, contre 4 265 K€ au 31 décembre 2013.

- o les installations du site d'essai de Morcenx, et notamment afférentes au programme Kiwi, représentent un total de près de 1 031 K€ contre 2 702 K€ au 31/12/2013, notamment en raison d'une dépréciation de 1 027 K€ équivalente à 50% de la valeur nette comptable résiduelle au 31/12/2014. Cette dépréciation a été comptabilisée en raison de la fin du programme Kiwi et de l'incertitude sur les avantages économiques qui seront tirés à l'avenir de l'utilisation de la plateforme de test, tout en considérant que le site pourrait être utilisé afin de lancer des études d'optimisation ou de validation de procédés, y compris sous forme de prestations de services proposées à des industriels.
- les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations ;
- les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires utilisés chez Inertam pour un total de 209 K€, ainsi que divers équipements du site d'essai pour 400 K€ (dépréciés pour 350 K€).

Les acquisitions de la période concernent principalement les nouveaux réfractaires utilisés chez Inertam pour 1 052 K€ et les mises au rebut celles des anciens réfractaires pour 2 455 K€ (presque totalement amortis à hauteur de 2 434 K€).

Au 31 décembre 2014, les frais financiers capitalisés dans les immobilisations sont de 225 K€, contre 238 K€ au 31 décembre 2013. Les immobilisations en crédit-bail s'élèvent à 655 K€ (vs 793 K€ au 31 décembre 2013).

6.4. Participations dans des entreprises associées

	Ouverture	Résultat	Dépréciation des titres MEE	Acquisition de titres	Variation de périmètre	Autres	Clôture
CHO Morcenx	3 677	90	-428	5	0	341	3 685
Total	3 677	90	-428	5		341	3 685

La colonne « autres » correspond principalement à une correction d'erreur à l'ouverture sur l'impôt différé de CHO Morcenx.

Au 31 décembre 2014, les titres MEE de CHO Morcenx s'élèvent à 3 685 K€ (vs 3 677 K€ au 31/12/2013), correspondant à :

- o Une valeur brute totale des titres et BSA de 7 988K€ composées de 6 901 K€ de titres, correspondant essentiellement à la conversion des BSA 1, 2 et 3, 855 K€ de BSA 4, 232 K€ de quote-part dans les capitaux propres de CHO Morcenx (vs -197 k€ au 31 décembre 2013) et
- o Une dépréciation de 4 303 K€ correspondant à 3 875 K€ à l'ouverture, complétée d'une dotation de 428 K€ comptabilisée en 2014 afin de déprécier à 100% les BSA 4, leur exercice étant jugé à présent peu probable.

Au 31 décembre 2012, le Groupe avait jugé nécessaire de comptabiliser une provision pour dépréciation de 3 875 K€ sur sa quote-part de titres mis en équivalence dans CHO Morcenx au regard du retard dans la livraison technique provisoire de l'usine (TOD Take Over Date).

Il a été décidé de maintenir cette dépréciation jusqu'à la livraison définitive de la centrale.

Pour mémoire, les accords prévoyaient la montée au capital de CHO Power dans CHO Morcenx par l'exercice de 4 tranches de BSA selon l'atteinte de jalons préalablement définis.

Seuls les BSA 4 n'ont pas été exercés à ce jour. Compte tenu des performances actuelles de l'usine et du calendrier d'optimisation de l'usine, l'exercice de ces BSA a été jugé peu probable et ceux-ci, antérieurement provisionnés à 50%, le sont maintenant à 100%.

Les principales informations requises par IFRS 12 sont présentées ci-dessous :

	CHO Morcenx	Total
% d'intérêt	35%	
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	
Actif courant	14 193	14 193
Actif non courant	36 318	36 318
Passif courant	14 436	14 436
Passif non courant	33 751	33 751
Chiffre d'affaires	(1 098)	(1 098)
Résultat	333	333

Les informations présentées ci-dessus tenant déjà compte des retraitements IFRS pratiqués (impôt différé actif à hauteur de 2 867 K€ et capitalisation des coûts d'emprunt pour 6 128 K€), il n'est pas présenté de réconciliation entre les données financières résumées et les données utilisées pour la mise en équivalence.

6.5. Stocks et en-cours

	31/12/2014			31/12/2013		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	828	-213	614	721	-166	555
Stocks - en-cours de production	0	0	0	0	0	0
Stocks -pds finis et intermédiaires	542	-68	475	541	-68	473
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0
Total	1 370	-281	1 089	1 261	-234	1 028

6.6. Actifs financiers

Actifs financiers	Clôture			Ouverture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Titres de participation	1	0	1	0	0	0
Prêts, cautionnements et autres créances	2 487	-95	2 392	9 605	-3 874	5 731
Total autres actifs financiers non courants	2 487	-95	2 392	9 605	-3 874	5 731
Clients et comptes rattachés	7 594	-284	7 310	7 845	-161	7 684
Total client et comptes rattachés	7 594	-284	7 310	7 845	-161	7 684
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	858	0	858	323	0	323
Créances sur personnel & org. sociaux	14	0	14	9	0	9
Créances fiscales - hors IS	3 175	0	3 175	2 784	0	2 784
Autres créances			0			0
Total autres créances opérationnelles	4 047	0	4 047	3 116	0	3 116
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	12 098	-4 023	8 075	503	0	503
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	86	0	86
Intérêts courus sur créances	0	0	0			
Autres créances	2 360	0	2 360	1 422	0	1 422
Charges constatées d'avance	177	0	177	130	0	130
VMP - Autres placements	694	-84	609	720	-31	689
Total autres actifs courants	15 328	-4 107	11 221	2 861	-31	2 830
VMP - Equivalents de trésorerie	7 000		7 000	10	0	10
Disponibilités	6 630	0	6 630	1 961	0	1 961
Intérêts courus non échus s/ dispo.	10	0	10	7	0	7
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	13 640	0	13 640	1 978	0	1 978

6.6.1. Actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Titres de participation	1	0	1					1
Prêts, cautionnements et autres créances	2 487	-95	2 392		0		605	1 787
Total autres actifs financiers non courants	2 487	-95	2 392	0	0	0	605	1 788

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont donc comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Il s'agit principalement de :

- 1 200 K€ dans SCIG, en garantie de l'emprunt bancaire finançant les bâtiments de l'usine CHO Morcenx.
- De la dernière tranche du paiement par CMI de la vente du sous-groupe Europe Environnement pour 605 K€ nets (payable au plus tard en 2018). Cette créance a été dépréciée à hauteur de 95 K€ compte tenu de son échéance éloignée.
- Une garantie de 309 K€ demandée par la préfecture pour l'exploitation du site Inertam de traitement de l'amiante.
- Une garantie de 41 K€ demandée par la préfecture pour l'exploitation du site de CHO Morcenx.

6.6.2. Créances clients et comptes rattachés

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Clients et comptes rattachés	7 595	-284	7 310	7 310	0			
Total client et comptes rattachés	7 595	-284	7 310	7 310	0	0	0	0

	2 014	2 013
Dépréciation des comptes client à l'ouverture	-161	-398
Dotations	-187	-169
Reprises	64	142
Variation de périmètre	0	264
Dépréciation des comptes client à la clôture	-284	-161

6.6.3. Autres créances opérationnelles

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	858	0	858	858				
Créances sur personnel & org. sociaux	14	0	14	14				
Créances fiscales - hors IS	3 175	0	3 175	3 175				
Autres créances	0	0	0	0				
Total autres créances opérationnelles	4 047	0	4 047	4 047	0	0	0	0

Les créances fiscales hors IS sont essentiellement constituées de TVA déductible, de créances de TVA, et de CIR.

6.6.4. Autres actifs courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	12 098	-4 023	8 075	8 075				
Autres créances	2 360	0	2 360	2 360	0			
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0				
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0				
Charges constatées d'avance	177	0	177	177				
VMP - Autres placements	694	-84	609	64	13		13	519
Total autres actifs courants	15 328	-4 107	11 221	10 676	13	0	13	519

Le poste « prêts, cautionnement et autres créances » comprend principalement la caution de 7 500 K€ versée dans le cadre du contrat EPC (provisionnée à hauteur de 3 750 K€). Cette caution figurait en créances long terme au 31 décembre 2013 et a été reclassée en courant au 31 décembre 2014 dans la mesure où cette créance devrait être restituée en 2015. Cette caution a été complétée en 2014 par un versement additionnel de 4 000 K€. Celui ci devrait être restitué à CHO Power courant 2015.

Le poste « Autres créances » comprend principalement un avoir à recevoir de 2 215 K€ de CHO Morcenx. Les coûts opérationnels de l'usine à la charge du propriétaire et réglés par CHO Power à

titre de dédommagement ont été requalifiés au cours de l'exercice 2014 en pénalités. Il a été ainsi comptabilisé un avoir à recevoir de 2 215 K€ TTC annulant les factures antérieurement prises en charge et parallèlement une provision pour pénalités à payer d'un montant de 1 845 K€ HT, les pénalités n'étant pas soumises à TVA.

Les VMP incluent 637 K€ de portefeuille titres gagé en garantie de deux cautions bancaires émises en faveur d'un client.

6.6.5 Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2014			31/12/2013			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	6 630		6 630	1 961		1 961	4 669
Equivalents de trésorerie	7 000		7 000	10		10	6 990
Intérêts courus non échus s/ dispo.	10		10	7		7	3
							0
Total Trésorerie - actif	13 640	0	13 640	1 978	0	1 978	11 662
Concours bancaires courants	6		6	5		5	2
Total Trésorerie nette	13 634		13 634	1 973		1 973	11 660

Au 31 décembre 2014, la trésorerie active est composée de disponibilités sur comptes bancaires en euros et de valeurs mobilières liquides.

6.7 Dettes financières

6.7.1. Dettes financières par devise et taux

	31/12/2014	Euro	Dollar	Autres	Taux Fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	0	0	0		0	0
Emprunts auprès établis. de crédit (1)	7 365	7 365	0	0	7 365	0
Autres emprunts et dettes assimilées	617	617	0		617	0
Intérêts courus sur emprunts	0	0	0		0	0
Total Dettes financières non courantes	7 982	7 982	0	0	7 982	0
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0	0		0	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	1 054	1 054	0	0	1 054	0
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	200	200	0	0	200	0
Intérêts courus sur emprunts	98	98	0	0	98	0
Concours bancaires (trésorerie passive)	6	6	0	0	6	0
Concours bancaires (dettes)	0	0	0			0
Total Dettes financières courantes	1 359	1 359	0	0	1 359	0
Total dettes financières	9 341	9 341	0	0	9 341	0
(1) dont part non courante du crédit bail	0	0			0	0
(2) dont part courante du crédit bail	0	0			0	0
Total dette en crédit bail	0	0	0		0	0

Les emprunts auprès des établissements de crédit comportent notamment :

- la dette contractée par la SCI de Gazéification pour les bâtiments et le séchoir de l'usine de CHO Morcenx pour un montant de 5 994 K€ ;
- les prêts accordés par Bpifrance (ex OSEO Financement) à Inertam (prêt participatif et prêt vert) pour un montant de 2 425 K€ ;
- les avances remboursables reçues de la part de Bpifrance (ex OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation liées aux projets Galacsy, Turboplasma et Kiwi pour un montant de 817 K€.

6.7.2. Echéances des dettes financières

	31/12/2014	A moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	0					
Emprunts auprès établis. de crédit (1)	7 365		1 070	1 101	1 125	4 069
Autres emprunts et dettes assimilées	617		200	90	120	207
Intérêts courus sur emprunts	0		0	0	0	0
Total Dettes financières non courantes	7 982	0	1 270	1 191	1 245	4 276
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	1 054	1 054				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	200	200				
Intérêts courus sur emprunts	98	98				
Concours bancaires (trésorerie passive)	6	6				
Concours bancaires (dettes)	0	0				
Total Dettes financières courantes	1 359	1 359	0	0	0	0
Total dettes financières	9 341	1 359	1 270	1 191	1 245	4 276
(1) dont part non courante du crédit bail	0					
(2) dont part courante du crédit bail	0	0				
Total dette en crédit bail	0	0	0	0	0	0

6.7.3. Variation des dettes financières

	Ouverture	Emission d'emprunt	Remboursement	Autres variations	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements	Conversion en capital	Clôture
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit (1)	8 189	25	0	0	0	0	-850	0	7 365
Autres emprunts et dettes assimilées	7 487	7 148	0	0	0	0	-231	-13 786	617
Intérêts courus sur emprunts	259	453	0	0	0	0	0	-712	0
Total Dettes financières non courantes	15 935	7 627	0	0	0	0	-1 081	-14 498	7 982
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	443	0	-746	0	0	0	1 358	0	1 054
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	921	0	-921	0	0	0	200	0	200
Intérêts courus sur emprunts - part < 1 an	442	289	-156	0	0	0	-476	0	98
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	2	0	0	0	0	0	0	6
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	1 810	291	-1 824	0	0	0	1 082	0	1 359
Total dettes financières	17 746	7 917	-1 824	0	0	0	0	-14 498	9 341
(1) dont part non courante du crédit bail	0		0						0
(2) dont part courante du crédit bail			0						0
Total dette en crédit bail	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Les flux d'émission correspondent principalement à des prêts accordés dans le cadre des retards d'obtention de la Take Over Date.
Les flux de reclassement correspondent soit au reclassement d'une dette non courante en courante, soit à la capitalisation des intérêts courus.

6.8. Avantages du personnel

	31/12/2014	31/12/2013	variation
Avantages du personnel non courants	364	257	107

La provision pour pensions et retraites concerne les indemnités de fin de carrières.
La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement à l'ouverture	257
Coût des services rendus +	46
Coût financier +	5
Gains et pertes actuariels +	55
Variation de périmètre	0
Engagement à la clôture	364

L'effet de « gains et pertes actuariels » s'explique principalement par la forte baisse du taux d'actualisation.

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	1,49%	3,17%
Table retenue	Insee 2013	Insee 2012
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

6.9. Provisions courantes et non courantes

	31/12/2013	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variations de Périmètre	Reclasse ments	Incid. des changeme nts de méthodes	31/12/2014
Provision pour investissement	0	0	0	0	0	0	0	
Ecarts d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0	0	
Reprise - écarts d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0	0	
Total provisions non courantes	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges - part à moins d'un an	10	40	0	0	0	0	0	50
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour garanties	251	547	0	-38	0	0	0	760
Provisions pour garanties - part < 1 an	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats - part < 1 an	605	3 072	0	0	0	0	0	3 678
Autres provisions pour risques	194	872	0	0	0	0	0	1 065
Autres provisions pour risques - part < 1 an	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	1	21	-1	0	0	0	0	21
Autres provisions pour charges - part < 1 an	0	39	0	0	0	0	0	39
Total provisions courantes	1 061	4 591	-1	-38	0	0	0	5 613
Total provisions	1 061	4 591	-1	-38	0	0	0	5 613

Les provisions sont essentiellement constituées de :

- La provision pour pertes sur contrat de l'usine CHO Morcenx qui subit une dotation de 3 073 K€ pour s'établir à 3 678 K€. Cette progression s'explique par les changements d'estimation présentés en note 3.
- Une provision de 851K€ destinée à couvrir l'engagement contractuel de bonus sur performances sous forme d'actions gratuites à verser au Directeur Général du Groupe Europlasma. Cet engagement était notamment conditionné par le succès des augmentations de capital en 2014.
- Une nouvelle provision de 547 K€ destinée à couvrir le remplacement de quelques équipements d'ores et déjà considérés comme devant être remplacés pendant la période de garantie de l'usine CHO Morcenx et non couverts par le budget complémentaire ou le budget maintenance de l'exploitant pris en compte dans le calcul de la perte à terminaison. (Cf note 1.3 sur les faits marquants de la période)
- Des provisions pour garanties données aux clients, notamment dans le cadre du contrat de fourniture de l'installation de traitement et conditionnement des déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire bulgare (KNPP Kozloduy Nuclear Power Plant) pour 213 K€.
- 138 K€ de provisions pour paiement de pénalités et majorations liées aux moratoires obtenus par le Groupe en 2013.

6.10. Autres passifs financiers et courants

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	0	0
Instruments dérivés passifs	0	0	0
Autres dettes - part à plus d'un an	0	1 111	-1 111
Total Autres passifs financiers non courants	0	1 111	-1 111
Dettes fournisseurs	8 997	8 051	946
Total Comptes fournisseurs et rattachés	8 997	8 051	946
Clients - Avances et acomptes reçus	302	391	-89
Dettes sociales	1 654	1 618	36
Dettes fiscales	2 389	1 434	956
Autres dettes	1 257	111	1 147
Total autres dettes opérationnelles	5 603	3 554	2 049
Dettes s/ acquis. d'actifs	77	0	77
Comptes courants – passif	0	0	0
Intérêts courus sur dettes	0	0	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	13 076	13 027	48
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0	0
Total autres passifs courants	13 153	13 027	126

Les autres dettes - part à plus d'un an correspondaient en 2013 à la part à plus d'un an des moratoires obtenus sur les dettes fiscales et sociales dans le cadre de la conciliation réalisée en 2013. Fort logiquement cette dette figure à présent dans les dettes courantes.

Les dettes fournisseurs sont en progression en raison de l'augmentation des coûts pris en charge par le groupe pour la mise en route de l'usine CHO Morcenx.

Les produits constatés d'avance sont composés :

- Pour 8 057 K€ des produits constatés d'avance sur les prestations de traitement des déchets d'amiante contre 8 408 K€ au 31 décembre 2013 ;
- Pour 2 964 K€ de produits constatés d'avance sur la construction de l'usine CHO Morcenx contre 2 286 K€ au 31 décembre 2013 (voir la note 6.3.1)
- Pour 856 K€ de subventions reçues à reprendre au compte de résultat dans les années à venir, le plus souvent sur le même rythme que les actifs financés.

6.10.1 Contrats long terme

Les actifs et passifs relatifs aux contrats long termes sont respectivement compris au sein des créances clients et des autres passifs courants.

Les impacts au compte de résultat pour les activités concernés sont les suivants :

Eléments du compte de résultat	2 014	2 013
Chiffre d'affaires reconnu sur l'exercice	-638	2 646
Chiffre d'affaires à l'avancement - total des contrats en cours	30 759	30 759

Les soldes bilan sont les suivants :

Eléments du Bilan	2 014	2 013
Avances reçues	-130	-91
Retenues	3 819	3 819
Contrats long termes - actif dû par les clients	662	765
Contrats long termes - passif dû aux clients	-6 566	-2 565
Net	-5 904	-1 800
<i>Dont inclus dans le poste clients</i>	662	765
<i>Dont inclus dans le poste Provision pour perte</i>	-3 567	-279
<i>Dont inclus dans le poste Produits constatés d'avance</i>	-2 999	-2 286

Les retenues concernent le contrat de construction (EPC) de l'usine de CHO Morcenx ; leur versement est conditionné à la livraison de l'usine.

Concernant le contrat de construction de l'usine CHO Morcenx, l'exécution du contrat et le changement d'estimation tel qu'explicité dans la note 3 ont eu les effets suivants en 2014 :

Evolution du contrat de construction de l'usine CHO Morcenx	2 014			2 013
	Total	Dont construction	Dont service	
Chiffre d'affaires reconnu sur l'exercice	-638	-638		1 657
Chiffre d'affaires à l'avancement - total reconnu	22 526	22 526		23 164
Total des charges estimées	-43 631	-37 918	-5 713	-32 187
Marge nette du contrat estimée	-18 181	-12 468	-5 713	-6 737

Compte tenu d'un chiffre d'affaires facturé au 31 décembre 2014 de 25 450 K€ une partie a été neutralisée dans le compte « Produit constaté d'avance » à hauteur de 2 924 K€ (voir note 6.10 ci-dessus).

Par ailleurs, la variation de l'estimation de la marge nette totale du contrat de -11 446 K€ se traduit par les impacts suivants :

- Reprise de chiffre d'affaires lié au recul du % d'avancement : - 638 K€
- coûts supportés en 2014 liés à la montée en puissance de la centrale : -7 735 K€
- complément de provision pour perte à terminaison : - 3 073 K€

L'impact au 31 décembre 2014 de la reprise de chiffre d'affaires (-638 K€) et du complément de provision pour perte à terminaison (-3 073 K€) représente un impact de -3 711 K€ lié au changement d'estimation tel que décrit en 3.1.2.

6.11. Actifs et passifs d'impôts

6.11.1. Actifs et passifs d'impôts

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Actifs d'impôts différés	1 896	2 191	-295
Passifs d'impôts différés	-309	-361	52
Total impôts différés	1 587	1 830	-243
Actifs d'impôts courants	354	57	297
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0	0
Total impôts courants	354	57	297

6.11.2 Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature

	31/12/2013	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	31/12/2014
Effet fiscal des différences temporelles liées aux:						
- Instruments financiers	0	0	0	0	0	0
- Immobilisations	17	-22	0	0	0	-5
- Provisions règlementées	0	0	0	0	0	0
- Engagements de retraite	77	11	0	0	18	107
- sur CVAE	-19	5	0	0	0	-14
- déficits fiscaux	300	-150	0	0	0	150
- autres différences temporelles*	1 369	-100	0	0	0	1 268
- autres retraitements de consolidation	86	-4	0	0	0	81
Total	1 830	-262	0	0	18	1 587

*Ces différences correspondent principalement à l'impôt différé lié à la provision de 3 750 K€ comptabilisée en 2012 sur la caution versée dans le cadre du contrat EPC.

6.11.3 Echéances des impôts différés

	31/12/2014	A moins d'un an	A plus d'un an
Effet fiscal des différences temporelles liées aux:			
- Instruments financiers	0	0	0
- Immobilisations	-5	-22	17
- Provisions règlementées	0	0	0
- Engagements de retraite	107	0	107
- sur CVAE	-14	-5	-9
- déficits fiscaux	150	0	150
- autres différences temporelles	1 268	1 250	18
- autres retraitements de consolidation	81	-4	86
Total	1 587	1 219	368

Les impôts différés actifs comptabilisés sur les déficits fiscaux reportables ont été examinés au cas par cas en fonction des hypothèses de recouvrabilité par l'entité fiscale concernée. Les déficits fiscaux activés utilisables sur un horizon supérieur à un an concernent Inertam à hauteur de 150 K€. Ces déficits s'élevaient à 300 K€ au 31 décembre 2013 et ont été dépréciés à hauteur de 50% en 2014 en raison de l'absence de bénéfice fiscal à court terme

Aucun impôt différé actif supplémentaire sur les déficits fiscaux n'a été reconnu en 2014.

6.11.4. Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés correspondant à des économies d'impôts futures liées à l'utilisation de déficits fiscaux reportables dont la récupération n'est pas jugée dans un délai raisonnable n'ont pas été activés. Ils sont localisés dans les entités juridiques suivantes :

- Europlasma a des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2014 correspondant à un IDA non activé ou déprécié de 7 375 K€ ;
- Inertam a des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2014 correspondant à un IDA non activé ou déprécié de 2 646 K€ ;
- CHOP a des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2014 correspondant à un IDA non activé ou déprécié de 8 531 K€ ;
- CHOPEX a des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2014 correspondant à un IDA non activé de 813 K€ ;
- FIG a des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2014 correspondant à un IDA non activé de 451 K€.

6.12. Capitaux propres

6.12.1. Composition du capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social d'Europlasma est composé de 69 044 970 actions d'une valeur nominale de 0,10 € chacune :

	31/12/2014	31/12/2013	variation
Nombre d'actions ordinaires	69 044 970	15 764 735	53 280 235
Nombre d'actions de préférences		0	0
Nombre d'actions à la clôture	69 044 970	15 764 735	53 280 235
	31/12/2014	31/12/2013	variation
Nombre moyen d'actions	31 166 456	15 745 071	15 421 385

Au cours de l'exercice 2014 :

- 124 500 actions ordinaires ont été créées dans le cadre des attributions gratuites d'actions.
- 7 251 778 actions ordinaires ont été créées lors des augmentations de capital de février 2014 ;
- 44 886 782 actions ordinaires ont été créées lors des augmentations de capital d'octobre 2014 ;
- 1 017 175 actions ordinaires avaient été créées lors de l'exercice de BSAR A et BSAR B.

6.12.2. Actions propres

	31/12/2014	31/12/2013	variation
Nombre d'actions auto détenues en actions	102 620	56 288	46 332
Valorisation en K€	105	40	65
Montant de trésorerie du contrat de liquidité	20	100	-80

6.12.3. Actions en dilutions

Nombre d'actions dilué

	31/12/2014	31/12/2013	variation
Nombre d'actions ordinaires	69 044 970	15 764 735	53 280 235
Nombre d'actions de préférences		0	0

Nombre d'actions à la clôture	69 044 970	15 764 735	53 280 235
--------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Nombre d'actions en dilution	50 616 051	308 250	50 307 801
- BSA	0		0
- BSAR A	33 036 263		33 036 263
- BSAR B	16 967 409		16 967 409
- Actions gratuites en cours d'acquisition	604 380	308 250	296 130

Nombre d'actions dilué	119 653 021	16 072 985	103 580 036
-------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------

Taux de dilution	73,3%	2,0%
------------------	-------	------

Nombre moyen d'actions dilué

	31/12/2014	31/12/2013	variation
Nombre moyen d'actions	31 166 456	15 745 071	15 421 385

Nombre d'actions en dilution	50 616 051	308 250	50 307 801
- BSA			0
- BSAR A	33 036 263		33 036 263
- BSAR B	16 967 409		16 967 409
- Actions gratuites en cours d'acquisition	604 380	308 250	296 130

Nombre moyen d'actions dilué	81 774 507	16 053 321	65 721 186
-------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Taux de dilution	162,4%	2,0%
------------------	--------	------

Actions gratuites en cours d'acquisition

Voir la note 6.12.4. Paiements fondés sur des actions ci-après.

6.12.4. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attributions gratuites d'actions au profit de ses salariés et mandataires sociaux.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non résidents fiscaux français. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les

bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2014 :

	Actions en cours d'acquisition au 31/12/2013	Actions acquise en 2014	Nouvelles attribution d'actions	Pertes d'actions	Actions en cours d'acquisition au 31/12/2014
Nombre d'actions	308 250	-124 500	436 130	-7500	604 380
	En capitaux propres au 31/12/2013	En charge en 2014	En capitaux propres au 31/12/2014		
Montants comptabilisés au titre des AGA en K€					
En résultat et report à nouveau	-936	-414	-1 350		
En réserves	936	414	1 350		

Le Groupe comptabilise les services rémunérés et l'augmentation des capitaux propres qui en est la contrepartie au fur et à mesure qu'ils sont rendus par le bénéficiaire.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et, sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération de services passés, en tenant compte de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

Ainsi, les 436 130 attributions de 2014 ont été valorisées en moyenne pondérée au cours de 0,92€ par action avant détermination de la probabilité effective de versement.

Les actions en cours d'acquisition à la clôture sont valorisées en moyenne pondérée à 1,03 €.

6.12.5. Intérêts minoritaires

	Ouverture	Distributions	Résultat	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Clôture
FIG	748	-413	-2	0	-204	128
						0
Total	748	-413	-2	0	-204	128

La variation de périmètre correspond au rachat de 30% de minoritaires pour 12 K€ en 2014.

NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

7.1. Chiffre d'affaires

	Clôture	Ouverture	Variation
Production vendue de biens	-618	3 103	-3 721
Production vendue de services	9 600	9 469	132
Ventes de marchandises	0	0	0
Total	8 983	12 572	-3 589

	Clôture	Ouverture	Variation
Europe	8 909	12 085	-3 176
Amérique	24	0	24
Asie	50	486	-436
Afriques	0	0	0
Océanie	0	0	0
Total	8 983	12 572	-3 589

7.2. Autres produits d'exploitation

	2014	2013	Variation
Production immobilisée	1 568	3 042	-1 475
Production stockée	2	-245	247
Subventions d'exploitation	672	1 150	-478
Autres produits	1	414	-413
Transferts de charges d'exploitation	4	509	-505
Total	2 247	4 870	-2 623

Les autres produits sont principalement composés :

- De la production immobilisée, correspondant principalement aux campagnes d'essais KiWi et autres projets R&D (155 K€) et à la réfection du four de traitement d'amiante (1 370 K€),
- des subventions d'investissement accordées dans le cadre du projet Morcenx ou d'autres projets de R&D et du traitement IFRS du Crédit d'Impôt Recherche.

En 2013, les 509 K€ de transferts de charges étaient principalement composés de la facturation pour 412 K€ de prestations de services à la filiale Europe Environnement cédée en décembre 2013. Du fait du traitement du sous-groupe Europe Environnement selon IFRS 5, les flux intergroupe n'étaient pas éliminés.

7.3. Achats consommés et charges externes

7.3.1. Achats consommés

	2014	2013	Variation
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-1 206	-678	-528
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	107	-146	253
Variation stocks de marchandises	0	0	0
Liaison neutral. profits s/ stocks	0	0	0
Autres achats	-6 852	-9 027	2 175
Achats de marchandises	0	-15	15
Total	-7 951	-9 867	1 915

7.3.2. Charges externes

	2014	2013	Variation
Locations et charges locatives	-314	-728	414
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-532	-1 382	850
Autres charges externes	-4 342	-3 430	-912
Total	-5 188	-5 540	352

7.4. Effectif moyen et charges de personnel

7.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés

Effectif en ETP moyen *	2014	2013	Variation
Cadres	32	32	0
Agents de maîtrise et techniciens	31	29	2
Employés	25	20	5
Ouvriers	0	0	0
Intérimaires	1	1	-0,5
			0
Total	89	83	7

* hors apprentis et hors mandataires sociaux

La progression s'explique principalement par les embauches réalisées au 2^e semestre 2013 (10 personnes environ) en vue de l'exploitation de l'usine CHO Morcenx et par le renforcement en fin d'année de l'équipe d'ingénierie CHO Power afin d'assurer le développement des nouveaux projets.

7.4.2. Charges de personnel

	2014	2013	Variation
Rémunérations du personnel	-3 964	-3 548	-417
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-1 864	-1 590	-275
Autres charges de personnel	-608	-308	-300
Participation des salariés	0	0	0
Total	-6 437	-5 445	-991

La progression des charges de personnel s'explique principalement par les embauches réalisées au 2^e semestre 2013 (10 personnes environ) en vue de l'exploitation de l'usine CHO Morcenx et par la progression de la charge liée aux paiements fondés en action (414 K€ en 2014 vs 164 K€ en 2013).

7.5. Amortissements, dépréciations et provisions

	2014	2013	Variation
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	-5 124	-3 532	-1 592
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	-516	-466	-50
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	-4 532	-81	-4 451
Dotations nettes aux engagements de retraite	-52	-52	0
Dotations nettes aux dépréciations sur actif circulant	-141	-15	-126
Total	-10 366	-4 146	-6 220

La variation des dotations s'explique principalement par les dotations de 3 073 K€ sur la perte à terminaison du contrat EPC, de 547 K€ pour couvrir le remplacement d'équipements identifiés pendant la période de garantie du contrat EPC et de 1 027 K€ de dépréciation sur les immobilisations KiWi (voir note 6.3).

7.6. Autres charges d'exploitation

	2014	2013	Variation
Autres charges	-2 439	-274	-2 165

Les autres charges sont en 2014 essentiellement composées d'indemnités sur le contrat EPC de CHO Morcenx liées au report des réceptions techniques provisoire de l'usine (Take Over Date « TOD ») puis de la livraison finale (Final Acceptance Date « FAD ») pour un total de 2 298 K€.

7.7. Autres charges et produits opérationnels non courants

	2014	2013	Variation
Plus ou moins values sur sortie d'immobilisations	-9	-38	29
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	132	124	8
Autres charges exceptionnelles	-219	-1083	864
Autres produits exceptionnels	79	86	-8
Total	-17	-910	893

La variation des autres charges non récurrentes s'explique par les charges enregistrées en 2013, liées aux difficultés rencontrées et aux mesures de réorganisation mises en place, à savoir :

- les coûts liés au départ de l'ancien Directeur Général pour 422 K€ et
- les honoraires liés à la procédure de conciliation pour 379 K€.

7.8 Résultat financier

	2014	2013	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	76	62	13
Coût de l'endettement financier brut	-1 097	-851	-246
Coût de l'endettement financier net	-1 021	-788	-233
Perte et gains de change	4	-5	9
Dividendes	0	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	-753	-123	-630
Autres charges financières	-1 100	-22	-1 078
Autres produits financiers	48	39	10
Total	-2 821	-899	-1 923

Le coût de l'endettement financier concerne principalement les prêts accordés depuis 2012 par l'actionnaire de référence et le partenaire financier afin de financer les coûts engendrés par les retards dans la livraison de l'usine CHO Morcenx. Ces prêts étant tous remboursés à fin 2014 (principalement par conversion dans le cadre des augmentations de capital), ce poste devrait diminuer en 2015.

Les dépréciations sont surtout composées de 427 K€ de dépréciation des 50% restant des BSA 4 CHO Morcenx (voir note 6.4) et 273 K€ de dépréciation à 50% de l'avance faite à un partenaire dans le cadre d'un accord de co-développement au Royaume Uni (voir note 6.6.4).

Les autres charges financières sont principalement composées de bonus accordés aux prêteurs de l'été 2014. Les conditions de ces prêts prévoyaient en effet une clause de rémunération additionnelle en cas de remboursement accéléré par voie de conversion en actions.

7.9. Impôts exigibles et impôts différés

7.9.1. Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

	2014	2013
Impôts différés	-262	-76
Impôt exigible	- 61	-76
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0
Carry-back	0	0
Total	-322	-152

L'impôt courant est principalement composé de la CVAE comptabilisée selon la norme IAS 12 comme un impôt sur les bénéfices.

7.9.2. Preuve d'impôts

	2 014	2013
Résultat net (100%)	-25 993	-13 061
Charge d'impôt	-322	-152
Résultat net taxable	-25 671	-12 909
Taux d'impôt normal	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique (A)	8 557	4 303
Différences temporaires	-1 520	6
Diff permanente CVAE	-61	-60
Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	215	551
Incidences des distorsions social/fiscal (B)	- 1 366	497
Incidence des écritures de conso. (C)	-396	1 415
Impôt sur distributions	0	0
Impôt au taux réduit/ à un autre taux	0	-2 807
Imputation de reports déficitaires	0	0
Crédit d'impôt et autres imputations	0	0
Déficits créés sur l'exercice	-6 968	-3 562
Activation de reports déficitaires	0	0
Limitation des impôts différés	-150	0
Incid. de situations fiscales particulières (D)	-7 118	-6 368
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E)	0	0
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]	-322	-152
Charge d'impôt réelle comptabilisée	-322	-152

7.10. Activités destinées à être abandonnées ou cédées

Les activités destinées à être abandonnées ou cédées comprenaient en 2013 l'ensemble du groupe Europe Environnement vendu en décembre 2013.

NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le Groupe n'a pas d'engagements hors-bilan reçus significatifs.

Les engagements donnés sont les suivants :

	31/12/2014	31/12/2013
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	9 655	17 229
Crédit Bail immobiliers et hypothèques	6 038	6 343
Engagements d'achats d'immobilisations	646	-
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	13 199	11 908
TOTAL	29 538	35 480

Suite aux remboursements par voie de conversions de créances des différents prêts contractés auprès de l'actionnaire de référence et du partenaire financier, les nantissements correspondants sont devenus caduques, se traduisant par une diminution du poste Nantissements d'actifs financiers en garantie d'emprunts de 7 574 K€.

8.1. Engagements donnés liés à la construction de l'usine CHO Morcenx

Les engagements présentés ci-dessous correspondent aux engagements donnés dans le cadre du contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) de l'usine CHO Morcenx et du contrat de prêt immobilier finançant les bâtiments de l'usine de CHO Morcenx et le séchoir.

	31/12/2014	31/12/2013
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	8 955	16 529
Crédit Bail immobiliers et hypothèques	6 038	6 343
Engagements d'achats d'immobilisations		
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	10 871	10 000
TOTAL	25 864	32 872

Les engagements donnés résultent principalement :

- De l'engagement de bonne fin pour le contrat EPC de CHO Morcenx d'un montant initial de 10 000 K€, temporairement porté à 10 871 K€. Cette garantie était initialement couverte à hauteur de 7 500K€ par des fonds déposés sur un compte de séquestre et, pour le solde de 2 500 K€ par une lettre de caution de l'associé majoritaire du garant. Cette dernière a été temporairement portée à 3 371 K€. Cette garantie devrait être ramenée à 10 000 K€ courant 2015 dans les conditions contractuellement prévues avec Cho Morcenx. Elle est recouvrable, en partie ou en totalité, par le Groupe, selon des critères de performance et délais lors de la réception définitive de l'usine.
- Du compte titre (1 200 K€) et des actifs financés (6 200 K€) apportés en garantie de l'emprunt souscrit pour financer le bâtiment de l'usine de CHO Morcenx ;
- Du nantissement des titres et BSA CHO Morcenx pour leur valeur brute de 7 755 K€ en garantie de l'emprunt de 26 799 K€, remboursable à l'été 2015, accordé par le partenaire financier du projet CHO Morcenx à la société CHO Morcenx pour le financement des installations techniques de l'usine construite par CHO Power.

8.2. Autres engagements donnés

	31/12/2014	31/12/2013
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	700	700
Crédit Bail immobiliers et hypothèques		
Engagements d'achats d'immobilisations	646	-
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	2 328	1 908
TOTAL	3 674	2 608

Les engagements hors bilan sont principalement composés :

- De l'engagement de remise en état du site de traitement des déchets dangereux à la cessation d'activité pour 1 238 K€ et du site de CHO Morcenx pour 165 K€ conformément à la nouvelle législation relative à la garantie financière entrée en vigueur en 2014 ;
- D'engagements donnés aux clients pour 895 K€ dans le cadre de l'activité commerciale.
- De la Garantie d'Actif et de Passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-groupe Europe Environnement. FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI :
 - o de tout dommage encouru
 - o de toute obligation, dette ou tout autre élément passif
 - o de toute réduction de valeur d'élément d'actif

Cette garantie, qui court jusqu'en 2018, est limitée à 700 K€ sauf en ce qui concerne la propriété des actions pour laquelle le montant de la garantie est limité au prix de cession. La garantie peut s'imputer sur la dernière tranche de paiement de 700 K€ dont le versement est prévu en 2018.

NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

Eléments du bilan

31/12/2014	Holding & Europlasma Industries	Déchets dangereux	Energies Renouvelables	Air et Gaz (Activité cédée)	Total
Goodwill	0	1 308	0	8	1 316
Autres immobilisations incorporelles	844	35	186	0	1 065
Immobilisations corporelles	8 347	3 874	66	0	12 287
Autres actifs non courants	1 285	914	5 170	605	7 973
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 638	464	425	114	13 640
Total Actif (hors Titres consolidés)	26 043	10 875	22 653	730	60 302

Dettes financières	6 891	2 447	4	0	9 341
--------------------	-------	-------	---	---	-------

Compte de résultat

31/12/2014	Holding & Europlasma Industries	Déchets dangereux	Energies Renouvelables	Air et Gaz (Activité cédée)	Total
CA	117	9 461	-596	0	8 983
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-3 076	-3 278	-4 041	29	-10 366
Résultat opérationnel	-5 478	-3 094	-14 358	-10	-22 940
EBITDA	-2 402	1 491	-10 227	-39	-11 176

Eléments du bilan

31/12/2013	Holding & Europlasma Industries	Déchets dangereux	Energies Renouvelables	Air et Gaz (Activité cédée)	Total
Goodwill	0	2 615	0	8	2 623
Autres immobilisations incorporelles	920	21	497	0	1 438
Immobilisations corporelles	10 336	5 530	71	0	15 937
Autres actifs non courants	1 288	732	9 003	576	11 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie	311	880	742	45	1 978
Total Actif (hors Titres consolidés)	16 512	13 739	16 326	1 713	48 290

Dettes financières	7 386	2 698	7 661	0	17 746
--------------------	-------	-------	-------	---	--------

Compte de résultat

31/12/2013	Holding & Europlasma Industries	Déchets dangereux	Energies Renouvelables	Air et Gaz (Activité cédée)	Total
CA	1 613	9 175	1 784	0	12 572
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-1 509	-2 311	-422	96	-4 146
Résultat opérationnel	-1 950	-767	-6 402	-17	-9 137
EBITDA	-441	1 545	-6 331	-113	-5 341

EBITDA : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions (y compris perte de valeur des goodwill) nettes des reprises.

NOTE 10. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intragroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les transactions et soldes avec les sociétés mises en équivalence figurant au sein des états financiers consolidés sont les suivants :

	2014	2013
Ventes	-467	1 737
Achats	1 218	1 278
Créances sur sociétés mises en équivalence	6 583	3 950
Dettes sur sociétés mises en équivalence	7 741	6 364
Garanties données aux sociétés mises en équivalence	10 871	20 778
Garanties reçues des sociétés mises en équivalence		

Les prêts accordés par les sociétés mises en équivalence et son actionnaire principal au groupe Europlasma (tous remboursés ou convertis en action au 31 décembre 2014) étaient rémunérés à un taux de 12% pour la plupart et ont généré une charge d'intérêt pour le groupe de 227 K€. Ces prêts ont également été rémunérés par un bonus de 461 K€ comptabilisé en autres charges financières.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence Crédit Suisse Europlasma SPV LLC a accordé au Groupe plusieurs prêts (tous remboursés ou convertis en action au 31 décembre 2014) qui ont généré une charge d'intérêt pour le groupe de 406 K€. Ces prêts ont également été rémunérés par un bonus de 169 K€ comptabilisé en autres charges financières.

NOTE 11. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction au cours de 2014 sont les suivantes :

Organes d'administration hors Direction	Montants versés en 2014	Montants versés en 2013
Jetons de présence	56	15
Autres rémunérations	0	28
Total	56	43

Direction	Montants versés en 2014	Montants versés en 2013
Avantages du personnel à court terme	291	425
Avantages postérieurs à l'emploi	0	64
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	330
Indemnités de fin de mandat social	0	144
Paie fondée sur les actions	302	44
Total	593	1 007

Les indemnités de fin de contrat de travail et de fin de mandat correspondaient en 2013 aux indemnités versées à l'ancien Directeur Général, M. Didier Pineau, et à l'ancien Directeur Général Délégué, M. Jean-Claude Rebischung.

Par ailleurs, il n'y a pas d'engagements spécifiques en matière de pensions et indemnités assimilées en dehors de la provision pour indemnités de départ en retraite provisionnée dans les comptes du Groupe.

Aucune avance ni crédit n'a été accordé aux membres des organes d'administration et de direction.

NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent, y inclus les frais, à :

	Au titre du contrôle légal	Au titre des Diligences Directement Liées	2 014	Au titre du contrôle légal	Au titre des Diligences Directement Liées	2 013
Inertam	22	0	22	26	0	26
Europlasma	164*	18	182	135	52	186
Financière GEE	8	0	8	6	0	6
CHO Power	19	0	19	53	0	53
CHOPEX	13	0	13			
Europe-environnement				43	0	43
Ventacid Hongrie				2	0	2
Total	226	18	244	265	52	316

* Dont 23 K€ de frais liés aux augmentations de capital et imputés sur les primes d'émission

NOTE 13. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Emission de BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx et souscription

Par décision du 17 mars 2015, prise en exécution de la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2014 (13eme résolution), le Conseil d'Administration a fixé du 25 mars au 15 avril 2015 la période de souscription des 350.000 BSA BLFA2014 émis au profit de CHO Morcenx. La période de souscription a été clôturée par anticipation le 25 mars 2015, date de la souscription de l'intégralité des bons émis et du versement du prix de souscription correspondant par CHO Morcenx.

13.1. Etudes et Ingénierie, Torches et procédés (Europlasma Industries)

Développement commercial - Vente d'études

Conformément à la stratégie du Groupe établie début 2014, les équipes ont entrepris des efforts de sensibilisation des industriels aux propriétés des torches à plasma, et des avantages significatifs qu'ils sont susceptibles d'en retirer. Outre leurs conséquences positives sur le volume d'affaires, ces efforts génèrent une double diversification pour Europlasma, sectorielle et géographique.

La vente d'études d'ingénierie, étape indispensable à la validation d'un procédé industriel innovant basé sur les propriétés des torches à plasma, et donc préliminaire à la fourniture de systèmes, se poursuit. Une nouvelle commande a été enregistrée en Mars 2015 auprès d'un client Européen.

Signature d'un contrat avec un industriel Chinois

Europlasma a signé avec une société industrielle chinoise un contrat pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères. Le nom du client et le montant du contrat ne peuvent pas être divulgués à ce stade, en respect des engagements réciproques de confidentialité. Cette unité plasma d'une capacité de 30 tonnes/jour sera installée dans la province de Guangdong, la plus peuplée de la République populaire de Chine, et livrée début 2016. L'usine d'incinération ainsi équipée sera la première installation chinoise capable de neutraliser et valoriser ses cendres volantes, en réponse aux attentes du gouvernement chinois relatives à la protection de l'environnement.

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Suite à de nombreux reports, le projet se poursuit désormais conformément au planning révisé. Un nouvel avenant prévoyant un complément de prix est en discussion afin de tenir compte des prestations complémentaires (dont garantie, assurances, etc..) qui seront fournies par Europlasma suite au retard de l'installation du fait du client. Le réassemblage de l'installation de vitrification de déchets faiblement radioactifs, par les équipes d'Europlasma, est prévu fin 2015, pour une mise en service industrielle début 2017.

Programme R&D KIWI

Après la suspension des activités sur le pilote Kiwi au cours de l'année 2014, il a été décidé de repositionner cet outil unique en Europe. Le site pourra être utilisé pour les besoins de CHO Power afin de lancer quelques études d'optimisation des équipements et du procédé de production à partir des déchets de nature diverse (Waste To Energy). Il sera également mis à disposition d'industriels afin de développer ou valider de nouveaux procédés. Ces services pourront être proposés sous forme d'accord de partenariat ou comme de simples prestations de services

13.2. Energies renouvelables (CHO Power)

Centrale CHO Morcenx

La mise en place de nouveaux équipements, indispensables à l'atteinte des performances requises, se poursuit au rythme des livraisons de la part des fournisseurs sélectionnés, conformément au planning. Ainsi le nouvel échangeur a été livré et installé en Janvier, et la modification de la chaudière de récupération a été finalisée en avril 2015. Pour rappel, cette chaudière dans sa configuration précédente ne permettait pas à la centrale de fonctionner à plus de la moitié de sa capacité de déchets/ biomasse nominale. Les essais de réception, avec les 2 moteurs présents sur site, sont prévus à l'été 2015.

Projet CHO Tiper

Le développement du projet CHO Tiper se poursuit à un rythme soutenu, avec le soutien des autorités locales. Le CODOA (Certificat ouvrant droit à obligation d'achat), le permis de construire et l'avis favorable de l'autorité environnementale ont été obtenus. Le calendrier initial prévoyant un début de construction en fin d'année 2015 est maintenu.

Projet CHO Locminé

CHO Power et son partenaire ENRgy ont lancé le développement du projet CHO Locminé, localisé à Locminé (56). Le projet repose sur le même modèle économique que l'usine CHO Morcenx et la future CHO Tiper. La société projet CHO Locminé SAS a été constituée à parts égales au capital social de 1 000 €. Les demandes de permis seront déposées prochainement.

Développement commercial

Le développement de nouveaux projets de centrales électriques se poursuit. La stratégie de déploiement des projets, essentiellement en France à ce stade, s'appuie sur un réseau de partenaires développeurs et les montages envisagés sur ces projets sont de type « BOO » (Build Own Operate), dans lesquels l'usine sera construite par CHO Power et exploitée par sa filiale CHOPEX.

Ainsi, une dizaine de projets en France font actuellement l'objet d'études préliminaires ou détaillées.

Compte-tenu des capacités d'exécution limitées de projets à l'étranger et des problématiques associés, la stratégie de CHO Power consiste essentiellement, à ce stade, à répondre aux sollicitations non françaises en proposant des avant-projets sommaires. Plusieurs propositions ont été faites en ce sens, dans divers pays, et pourraient déboucher dans les prochains mois. CHO Power étudiera au cas par cas la faisabilité financière (maîtrise d'œuvre, partenariat ou octroi de licence) pour en optimiser la valorisation et en minimiser le risque.

13.3. Destruction des déchets dangereux (Inertam)

L'année 2014 a permis d'analyser en profondeur les causes des pertes récurrentes d'Inertam, et de mettre en place un plan correctif, combinant discipline opérationnelle (dont les résultats ont été observés dès le 2nd semestre 2014), et améliorations techniques (investissement de 1 M€). L'arrêt programmé de janvier/février 2015 pour réfection du four a pu ainsi être mis à profit pour exécuter une première phase d'amélioration technique, destinée à augmenter la disponibilité de la centrale. La production a redémarré début mars, et a depuis délivré un taux de disponibilité supérieur aux attentes.

Le contexte et les perspectives pour Inertam restent très favorables. En parallèle, le CESE (Comité Economique et Social Européen) a publié un rapport en Février 2015 (CCMI/130) recommandant fermement aux états membres de favoriser la destruction définitive de l'amiante par rapport à son enfouissement, une solution reconnue comme temporaire et potentiellement dangereuse pour les générations futures.

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 6 907 497,00 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan
www.europlasma.com

ALEUP
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

EUROPLASMA